

Juillet-Septembre 2016

LE VENT DES BANCELS

N°111

Prix de vente au
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Le « Vent » demain d'où tirera-t-il
son souffle ?

Brise municipale ● ● ● ● ●

Notre collectivité avance...
dans la tourmente des réformes

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ●

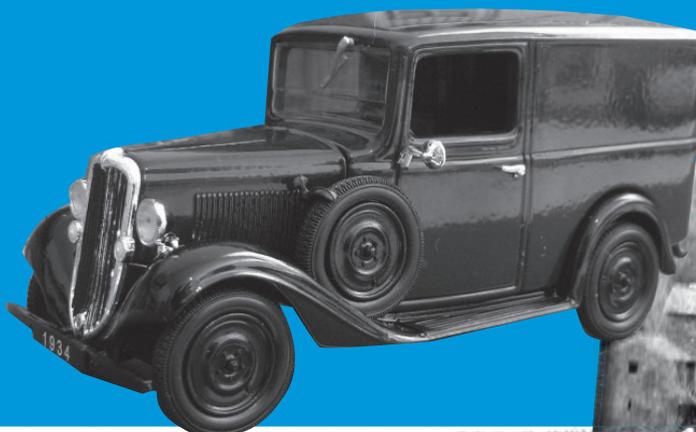
Des chemins et des murs

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Lo bonsaï : una inspiracion de l'arma

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

La ligne verte



**Une jeunesse aux
Pauses**

Dans l'œil du cyclone

Crédit photos

p. 4 :
Jean-Pierre Allier

p.5-9 :
Eric Tamisier et
Georges Plan

p.10-16 :
Jean-Marie Perret

p.17-19 :
Maurice Jeannet
Véronique Nunge

p.20-21 :
Alain Pantel

p.22 :
Etienne Passebois

p.44-46 :
Stephan Maurin

p.47 :
Guy Benoit

p.48 :
Cécilia Leclercq
Christian Rameau

Sommaire

p. 3 - Edito
Le « Vent » demain : d'où tirera-t-il son souffle ?

p. 4 - Brise municipale
*Notre collectivité avance...
dans la tourmente des réformes*

p. 5 - Dans l'œil du cyclone
Une jeunesse aux Pauses

p. 10 - Bise-Art, Blizart
Des chemins et des murs

p. 17 - L'air de rien
*«On n'a pas raison ou tort, on échoue
ou on réussit», (suite)*

p. 20 - Aura Rossa
Lo bonsai : una inspiracion de l'arma

p. 22 - Ah Lisez
La ligne verte

p. 23 - Tempête de délibérations

p. 44 - En coup de vent
*L'entente cantonale fête ses 40 ans et
fusionne avec l'Avenir Sportif Tarn et Tarnon !*

Rectificatif concernant l'article « Villeneuve : l'école et l'Histoire au quotidien » (N°110) : la transhumance s'est prolongée encore longtemps à Villeneuve. Jean-Claude Molines s'en souvient.



Directeur de publication :
Alain Ventura

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et Christian
Mestre, Roland Mousquès, Etienne
Passebois, Josette Roux, Éric Tamisier,
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Marie Debierre / Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuite-
ment aux administrés de Ventalon en
Cévennes ainsi qu'aux résidents perma-
nents de Pont de Montvert Sud Mont
Lozère à leur domicile. Pour un envoi à
une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution

Le « Vent » demain : d'où tirera-t-il son souffle ?

Il n'est pas bon d'avoir « d'autres chats à fouetter » le jour où est programmée une réunion du comité de rédaction du Vent des Bancelles...

J'en fais la douloureuse expérience ici car, profitant de mon absence (pourtant justifiée), Magali et Marie m'ont lâchement collé l'édito de ce numéro à rédiger avec, en plus, un thème pas du tout marrant à développer, mais pourtant incontournable : « quel statut futur pour le Vent des Bancelles ? ». Bon, en fait, il s'agit d'une question qu'on se pose depuis un petit moment sachant qu'un bouleversement va se produire au 1er janvier 2017.

Voici donc les différents points que nous avons développés lors d'une réunion fin juillet (où là j'étais bien présent !) à laquelle participaient non seulement des membres du comité de rédaction, Marie (Magali était absente je me demande bien pourquoi... Ah bon, la réponse serait dans la rubrique « en coup de vent » de ce numéro ?) mais aussi Jean-Pierre ALLIER, le Président de la Communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère » et également notre consœur Françoise TOULZE, Directrice de publication du « Trenze au Luech », journal ami de Vialas.

Je parlais un peu plus haut d'un prochain bouleversement, voici de quoi il s'agit :

Au 1er janvier 2017, nous sommes contraints (et pas forcément de la manière que nous souhaiterions - Jean-Pierre en parlera sans doute mieux que moi dans sa « brise municipale ») de fusionner avec d'autres communautés de communes limitrophes de manière à constituer un ensemble représentant au moins 5000 habitants.

Dans la perspective de cette nouvelle grande communauté de communes, il nous fallait donc envisager un statut clair pour le Vent des Bancelles afin que son avenir ne soit pas menacé.

En effet, pour l'heure c'est la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère qui rétribue le personnel (hautement qualifié et totalement en phase avec l'esprit du journal, il faut le souligner - mais toutefois un peu espiègle, on le voit ici dans la distribution de l'édito, mais cela ne fait-il pas aussi partie de notre revue ?) pour la mise en page (Magali et récemment Marie), la commune de Ventalon en Cévennes (St Andéol et St Frézal) payant l'impression et demandant remboursement de ces tirages en fonction du nombre de numéros fournis à Pont de Montvert Sud Mont Lozère (Fraissinet, Pont de Montvert, St Maurice). Par ailleurs elle reçoit les abonnements, et (grâce au bénévolat actif de Marie-Claude et Christian) les postent aux abonnés. Un comité de rédaction composé d'élus et aussi de non élus se réunit tous les trois mois pour déterminer le contenu du prochain numéro, la ligne éditoriale, toute personne intéressée pouvant proposer un article et participer à ces réunions.

Donc, afin de ne pas perdre cet état d'esprit qui règne au Vent des Bancelles depuis 1992, (voire avant quand il s'appelait « la Vie Communale »), et comme ce journal est né à l'initiative de St Frézal, très vite rejoint par St Andéol et St Maurice, puis Fraissinet et le Pont, nous avons décidé de créer au 1er janvier 2017, une régie communale (ou un budget annexe) « Vent des Bancelles » dépendant de la Commune de Ventalon en Cévennes. Les frais de mise en page par le personnel (Magali et Marie) de la future communauté de communes lui seront remboursés par la commune de Ventalon en Cévennes qui prendra également en charge l'impression, recevra les abonnements et enverra les exemplaires aux abonnés grâce à nos chers bénévoles (qui nous en sommes sûrs, ne nous laisseront pas tomber). Elle se fera ensuite rembourser les frais engagés par la publication de chaque numéro (mise en page et impression) par Pont de Montvert Sud Mont Lozère (et peut-être Vialas si cette commune souhaite nous rejoindre) en fonction du nombre d'exemplaires fournis. Nous pourrons ainsi, même au sein d'une grande entité intercommunale, garder notre proximité sur le périmètre de notre Communauté de communes actuelle. Quant au comité de rédaction il se composera toujours d'élus et de non élus.

Voilà donc ce que nous mettons en place pour la fin de l'année. Le passage à une communauté de communes élargie n'aura ainsi aucune répercussion sur l'avenir du Vent des Bancelles, c'est bien sûr ce que nous souhaitions et il était important d'en tenir informés nos fidèles lecteurs.

Et pour ma part, cette aventure éditoriale m'aura servi de leçon : je ne raterai plus aucune réunion du comité de rédaction, c'est promis !

Bon Vent à tous.

■

Alain Ventura



Notre collectivité avance ... dans la tourmente des réformes !

La loi NOTRE vient de donner un coup d'accélérateur au paysage administratif de nos territoires.

Demain, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2017, il n'y aura plus que 9 ou 10 communautés de communes en Lozère. La nôtre, imposée contre l'avis de nos collectivités, va vraisemblablement regrouper les Cévennes (Hauts Gardons, Vallée Longue et Calbertois, Cévennes au Mont Lozère).

Mais ce qui va changer le plus, ce sont leurs compétences. Comme aujourd'hui on retrouvera l'économique (dont le tourisme), l'enfance et la jeunesse, la culture, le logement, le SPANC, les Maisons de service au public, ... Mais demain de nouvelles compétences obligatoires leur seront données : l'urbanisme (PLUI, ...), la gestion et l'entretien des cours d'eau (GEMAPI) et un peu plus tard, la gestion de l'eau potable et non potable, de l'assainissement collectif et non collectif, les réseaux d'eaux pluviales, la collecte et le traitement des déchets, les équipements sportifs, la création, l'entretien et la gestion des aires des gens du voyage...

Sur notre territoire, nous avons décidé, volontairement de nous regrouper et de six communes nous sommes passés à trois (Pont de Montvert Sud Mont Lozère, Ventalon en Cévennes et Vialas) et peut être demain, serons-nous contraints de fusionner encore pour être plus forts dans ces nouvelles organisations territoriales qui, elles aussi, devraient grandir. Un regroupement de tout le Sud Lozère autour de Florac apparaît dès aujourd'hui cohérent et logique.

Difficile dans ce contexte de construire des projets d'avenir et pourtant c'est ce que nous faisons.

En fin d'année la Zone d'Activités Economiques de Masmejan sera terminée (deuxième tranche) avec ses six lots; la cure du Pont de Montvert sera réhabilitée avec des locaux modernes et conformes pour la Poste et deux logements sociaux seront disponibles (F3 et F4).

D'autres projets sont bien avancés et devront être repris par la nouvelle Communauté de communes :

- Le Pole pleine nature et le programme Terra Rural Mont Lozère,
- L'atelier artisanal de Saint Frezal de Ventalon,
- La réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère pour y installer durablement le Lieu de Vie « Les Menhirs de Stevenson. »

Le plus dur demain sera de permettre à chacun d'entre vous d'être des acteurs de notre développement territorial et nous devons dès aujourd'hui réfléchir à de nouveaux lieux de débats et de réflexions; le Vent des Bancelles restera bien sûr incontournable mais aussi le trimestriel de Vialas « Du Trenze au Luech », le site de la Communauté de communes devra encore être amélioré, la Maison des Services au Public et ses antennes à Vialas et à L'Espinas devra aussi s'adapter à ces changements.

Pour nos réunions nous devons innover avec plus d'informatique, des réunions en visio-conférence, etc ... Notre personnel lui aussi se retrouve dans la tourmente et nous comprenons leur légitime inquiétude mais cette réforme nous la subissons comme eux et nous ferons tout pour en réduire l'impact sur leur travail. Restons optimistes, militants, combatifs comme l'ont toujours été les cévenols.



Jean-Pierre Allier

Une jeunesse aux Pausés (Commune de St Andéol de Clerguemort)

Bonjour Monsieur Georges Plan, pouvez-vous vous présenter ?

Je me nomme Plan Georges, né le 21 août 1924 à Valentin, commune de St Germain de Calberte. Mon père s'appelait Fernand Plan et ma mère Germaine Couderc.

Votre famille n'habitait pas St Andéol, alors ?

Si, mes parents y étaient établis dans la propriété de mon père agriculteur aux Pausés, une propriété familiale. Ma mère a accouché simplement là où elle se trouvait en visite ce jour-là chez ses parents à Valentin (St Germain de Calberte), car elle ne se déplaçait qu'à pied.

Je suis resté aux Pausés jusqu'à 18 ans, où je suis parti à la mine, à la Vernarède.

Votre mère pour aller dans sa famille passait par le Collet ?

Ah oui ! Et la route n'était pas goudronnée, la route allait de Lézinière au Collet en passant dans Le Castanet. De Lézinière aux Pausés nous montions par un sentier muletier, pas assez large pour une charrette. Ce sentier passait sur deux petits ponts. Il passait derrière notre maison et continuait sur Sambuget.

Était-ce un chemin public ? Qui l'entretenait ? la mairie ?

Oui, c'était un chemin public, ouvert à tous, nul ne pouvait le fermer. L'entretien, c'était le passage des gens et des troupeaux qui s'en chargeait. Je n'ai pas connu d'employé communal.

Un autre chemin public, classé, partait de Sambuget sur la rive gauche du torrent et descendait au Pré Neuf. Il passait en face des Pausés.

Les Pausés étaient-ils une bonne propriété agricole ?

Je n'en connais pas la surface mais avec la source qui était sous la maison on avait des jardins, des prés, des poules, des lapins, deux ou trois cochons, une vache, une vingtaine de moutons et quelques chèvres. Nous avions tout pour nous nourrir. Mes parents y ont élevé huit enfants.

Y avait-il encore des éleveurs de vers à soie ?

Oui, nous même en avions. Quand j'avais 11 ans, ma grand-mère m'avait demandé un sécateur et en le lui amenant je suis

tombé en me plantant le sécateur dans les côtes. J'ai encore la cicatrice. Cela a chamboulé tout le monde. Pas de médecin et les antibiotiques n'existaient pas encore, alors j'ai été soigné plusieurs semaines avec de l'eau de vie où macéraient des fleurs de lys. Avec ce sécateur nous allions loin couper de la bruyère, rare. Elle servait à faire grimper les vers à soie pour « coconner ». Les feuilles de mûrier, nous les avions autour de la maison et tout le haut de la maison abritait les vers. Un genre de courtier venait nous acheter les cocons bien vivants.

J'ai entendu dire que les gens de la commune partaient faire des travaux agricoles ailleurs, pouvez-vous m'en dire plus ?

Oui, c'était courant. Mon père avant de rentrer à la mine, pendant 18 ou 19 ans, avait une tâche particulière : au moment des vendanges, il devait monter une « colle », c'est à dire recruter une équipe de volontaires pour vendanger, soit sur la commune et un peu ailleurs. Un fois l'équipe recrutée, ils descendaient avec les patates, les ustensiles de cuisine, des malles d'affaires diverses jusqu'au Collet de Dèze où ils prenaient le train, le CFD. Ils partaient pour 26 ou 28 jours vendanger la propriété « La Grande Cassagne » à St Gilles (Gard). Là-bas mon père gérait l'équipe, il ne prenait pas de ligne de vigne. J'ai aussi vendangé avec ma mère et un de mes frères assez grand. Je me souviens que souvent j'enfonçais ma tête, les cheveux contre la souche pour avoir un peu d'ombre, de fraîcheur tant le soleil cognait.

Vous rappelez-vous les gens qui étaient les voisins ?

A Chadelcoste, il y avait Marcel Plan qui travaillait comme aiguilleur SNCF à Alès et la famille Roques. La famille Deleuze habitait Faïsses ; le Régent à côté n'était pas habité.

Aux Chabanes, il y avait deux personnes et un très beau tilleul au tronc bien droit. Nous y avions un terrain tout proche avec une source.



Avez-vous connu l'Espinass habité ?

Non, Felgerolles de Sambuget y conduisait ses moutons mais personne n'habitait les bâtiments.

Et l'artisanat sur la commune, qu'en était-il ?

Dans les mas nous faisons tous les paniers et paniers nécessaires au quotidien, tout au long de l'année. La menuiserie se faisait à Sambuget où il y avait une scie et d'autres outils entraînés par un moteur essence, avec un gros volant qui actionnait les poulies.

Y avait-il une forge ?

Non pas sur St Andéol. Il y avait un métallier au Collet : M. Laurent et un à Vialas au lieu dit La Planche. Au dessus de Coudoulous, il y avait deux frères maçons qui faisaient des toits en lauze parfaits, tout le monde les demandait. Les lauzes étaient retaillées, recyclées, on ne jetait rien. Ils avaient un frère sourd-muet qui était cordonnier.

Y avait-il une carrière de pierres en fonctionnement ?

Non, aucune.

Le menuisier faisait-il des tonneaux pour le vin ?

Non les tonneaux on les gardait de père en fils, ils étaient très vieux. Comme beaucoup nous faisons notre vin, on faisait l'eau de vie à Loubreyrou dans la remise de Felgerolles côté St Andéol.

Et les murs des bancels, les gourgues, qui les réparait ? Des maçons ?

Non, nous les remontions nous mêmes. Un écroulement de mur s'appelait un « bedel ». Les béals aussi étaient soignés, il y en avait partout.

Y avait-il des litiges sur les limites de propriétés ?

Tout le monde connaissait ses limites et on les respectait.

En tant qu'enfant, aviez-vous des jeux, des loisirs ?

Les enfants participaient à tout ce que leur force ou habileté leur permettaient. Chacun une tâche. On croit qu'on raconte des histoires mais à cinq ans on gardait l'un l'unique vache, l'autre le troupeau de moutons. Avant l'école quand c'était la saison nous gardions les moutons ça nous faisait lever très tôt. L'hiver les bêtes étaient tenues à l'intérieur. Des fois on chapardait des cerises à côté du moulin de Chaldecoste, sinon nous n'avions pas vraiment de temps de libre. On se revoyait à la fête de l'école.

Et l'école dans tout ça ?

J'allais à l'école de Lézinier (actuelle salle du conseil municipal) avec Charles Deleuze de Faïsses, Maurice Roques de Chaldecoste, André et Gaston Hours du Lauzas et d'autres. Nous étions quatre enfants des Pauses. La mairie chauffait au poêle à bois l'hiver. L'instituteur habitait au dessus de la classe qui communiquait avec son appartement par un escalier intérieur. Nous, nous mangions à midi avec nos gamelles dans le bistrot des Tessier. Je revois Madame Tessier en train de torrifier le café vert qu'elle recevait dans des grands sacs en jute. Elle faisait cela dehors devant la porte du bistrot. Ça sentait bon. Ils ont eu un grand malheur : leur fils instituteur au Cros est décédé de la tuberculose. Un peu plus tard Achille et Yvonne Teissier après ce décès, sur les conseils de mon père, ont quitté leur café de Lézinier qui périlait, pour descendre travailler aux mines. Dans l'ensemble, les gens s'entendaient bien et s'entraidaient.

L'entraide portait sur quoi en particulier ?

Quand les gens s'entraidaient on appelait ça les « aubades ». On plantait les patates à Faïsses avec un cheval, on aidait gratuitement, on mangeait ensemble. Il en était de même pour s'aider à châtaigner, à tuer le cochon, à faire le foin, une famille allait chez l'autre. A la différence quand on châtaignait à Faïsses, on nous donnait en échange des châtaignes sèches et au Puech de la farine car eux, les Larguier, pour la farine ils possédaient un grand moulin fonctionnant à l'eau. Sinon la coutume du ramassage des châtaignes était : un tiers – deux tiers. Un tiers de la quantité ramassée pour le ramasseur, deux tiers pour le propriétaire. La plupart des propriétés avait une clède, un pizaire et un ventaire.

●●● Pêchiez-vous? Chassiez-vous?

Ni l'un ni l'autre. Mon père avait pris des alevins de truites fario dans la propriété de ses beaux-parents à Valentin (sous le Pende-dis) et les a portés jusqu'au Pré Neuf (St Andéol) dans un arrosoir en changeant l'eau à chaque fontaine (source). Tout ça à pied.

Aviez-vous l'électricité?

Je l'ai vue arriver dans notre maison. Il y avait eu la loi Loucheur. On choisissait le nombre d'ampoules que l'on désirait. Nous en avons mis une et tiré des fils en plus pour éclairer un peu plus loin. Il y avait une cabine téléphonique publique à Léziniér. Monsieur Tessier en avait la clef.

Vous avez quitté St Andéol à 18 ans, c'était votre choix?

Oui, à 18 ans je suis parti m'embaucher à la mine de la Vernarède où j'ai travaillé au fond à l'entretien du puits et au cantonage (entretien de la voie ferrée). Je n'ai jamais fait d'abattage. Je suivais mon père à la mine, lui travaillait au parc à bois. Le parc à bois était sous la responsabilité de Passebois Henri-Germain qui avait dû quitter sa propriété du Viala (St Frézal). Marcel Petit du Pré Neuf était aussi à la mine avec mon père. Ils remontaient le samedi et repartaient vers leur travail le dimanche après-midi.

Votre mère était donc seule toute la semaine?

J'avais quinze ans en 1939. C'est ma mère qui tenait tout : les bêtes, la maison et les six enfants. Ma sœur aînée et moi, aîné des garçons, nous l'aidions. J'en ai planté des patates, pois chiches, fayots. Mon père, le dimanche, me tapait deux faux. J'allais m'en servir dans la semaine. Lui seul savait taper la faux. Nous avons installé des câbles autour de la maison pour évacuer le fumier (terrible corvée sinon), remonter le foin jusque devant la grange. On aimait tourner la manivelle, ça nous économisait tellement de peine!

A quinze ans vous n'aviez pas de temps pour vous? Quand on est jeune on aime bien sortir?

Moi j'avais parfois le temps d'aller rouler à vélo sur la route des Crêtes en terre battue. Du côté de Coudoulous vers Ginestous on attachait une corde au vélo et au bout de la corde un fagot de petit bois qui traînait, ça nous ralentissait et faisait beaucoup de poussière. Parfois nous passions près de Polycarpe (Collet de Dèze), il était possible d'y manger, toujours des saucisses sauce tomate, boire un coup et même y danser car il y avait un phonographe. Le propriétaire Monsieur Chass avait un mulet, il faisait des travaux agricoles, il est souvent venu labourer nos faïsses. A la Destourbe il y avait une auberge tenue par la famille Valentin. Un de leurs fils Edmond Valentin est parti vivre à Sambuget (à quelques centaines de mètres en dessous à vol d'oiseau) où il avait épousé Emma Couderc. Un peu plus grand vers 16 ans (1940), il y avait un bal au Ranc qui appartenait à Rouveyran de Pénens-Bas.

C'était une pièce où il y avait un phonographe avec des disques, un peu toujours les mêmes. Nous pouvions danser et boire des sirops, de la limonade. On se retrouvait au temple aussi. Je n'ai jamais vu personne à l'église. * En sortie aussi j'allais à pied avec mon père sur la route des crêtes au delà de l'Espinas. En ce lieu dit Les Ribes on y faisait chacun un fagot de rejetons de bouleau, assez grands pour faire la longueur d'un balai. Ces balais nommés « barrats » nous permettaient de « pradéger » (terme gavot dixit M.Plan), nettoyer les prés et surtout de balayer sous la châtaigneraie. Le seul inconvénient de ces balais efficaces, c'est que trop souvent le manche était un peu gros.

Pour la guerre 39-45 y a-t-il eu des mobilisés sur la commune?

Oui, quelques hommes sont partis. Je ne me souviens pas des noms mais je crois qu'aucun n'a été tué.

Aviez-vous peur de la guerre?

J'étais jeune pour y participer. J'y pensais pas trop. Non, j'avais pas peur.

Comment était l'ambiance pendant cette guerre, était-elle changée par rapport aux années précédentes sur la commune?

Moi, je n'ai pas vu de changement dans l'entraide entre voisins et les relations de bon voisinage, mais deux choses m'ont marqué : Chez Gervais, à Sambuget haut, il y avait un camp de jeunes hommes pour la plupart venus de La Grand Combe. Ils se cachaient là pour éviter le STO (service travail obligatoire), les rafles, contrôles et autres dangers courus au contact de l'occupant. Mon père travaillant à la mine transmettait des nouvelles de ces jeunes aux parents restés en bas et vice versa. Ces jeunes étaient un peu maquisards. Mais il y avait aussi un camp aux Chabanes où les hommes étaient moins nombreux. Il y avait beaucoup d'arméniens, très actifs, quand ils attrapaient un « boche », ils le faisaient disparaître. Vous savez, il y a le champ de Canonge en allant de Sambuget à l'Herm, et bien au dessus du champ dans les châtaigniers et le travers, des allemands y ont creusé leur trou avant d'être exécutés. Nous les voyions car comme je l'ai dit nous louions et travaillions ce terrain de Canonge et notre propre terre un peu plus loin où coulait tout le temps une source.

Pourquoi les habitants de St Andéol quittaient la commune dans votre jeunesse?

La plupart des habitants de St Andéol partaient de la commune à cause du besoin d'argent, c'est ce qui manquait le plus. Nous étions autonomes sur le plan nourriture mais n'avions pas d'argent.



Le Ranc



Mine



Parc à bois

M. Germain
Passebois

Tout ce qui pouvait rapporter des sous nous le prenions. Si des cèpes sortaient, on lâchait tout pour les ramasser car secs ils se vendaient bien. L'autre problème, si nous avions pu alléger notre travail très pénible, très physique, par la mécanisation et gagner un peu plus, nous serions restés plus nombreux sur les lieux. Quand ma mère nous a tous élevés, elle a rejoint notre père en ville dans une maison des mines, cela a dû la reposer.

Comment se distribuait le courrier à St Andéol ?

Le courrier pendant longtemps venait à pied de Vialas. Un facteur l'acheminait jusqu'à Clerguemort où il le remettait à un Felgerolles surnommé Lousacam, c'était un coquin qui tenait le bureau de tabac. Ce Felgerolles avait un fils Gaston qui était à l'école de Lézinier avec nous. De temps en temps on menaçait ce garçon d'une « rouste » s'il ne ramenait pas un paquet de cigarettes dans les jours suivants, ce qu'il faisait toujours, nous permettant de fumer en cachette à l'école ou ailleurs. Je suis sûr qu'en cas de refus on lui aurait fichu une « rouste ». Son père donc distribuait le courrier sur tout St Andéol à pied mais je sais qu'il n'allait pas chez les Rédarès au Clausels. Il déposait leur courrier soit au Pré Neuf, soit à Roubieu. Les Rédarès se sont abonnés à un journal, obligeant le facteur chaque jour de parution à le leur remettre en main propre. Je crois qu'on pouvait se plaindre au journal en cas d'une mauvaise distribution, du coup d'autres se sont également abonnés. Je viens de vous expliquer que nos deux communes : St Andéol et St Frézal allaient fusionner début janvier 2016, que nous allions nommer cette commune « Ventalon en Cévennes », qu'en pensez-vous ? Si c'est pour du mieux et que ça marche bien, je suis d'accord et puis les mas resteront là où ils sont... alors...

Merci Monsieur Plan pour le temps que vous nous avez accordé.

Pierrette Coudert et Eric Tamisier

** Le Ranc, en face du Pré Neuf est tellement ruiné qu'il est incroyable qu'en 1940 des jeunes gens aient pu y danser!
Eric Tamisier*

La loi Loucheur, du 13 juillet 1928, votée à l'initiative de Louis Loucheur (Roubaix 1872, Paris 1931) ministre du travail et de la prévoyance sociale entre 1928 et 1930, a prévu l'intervention financière de l'État pour favoriser l'habitation populaire.

En 1932, apparaît chez Citroën, sur ses dernières C4 construites de 1928 à 1932 et sur le modèle remplaçant celle-ci, la Rosalie construite de 1932 à 1938. Un mécanisme révolutionnaire le confort des voitures, dispositif qui est aujourd'hui unanimement adopté dans le monde entier. Mis au point par des ingénieurs américains de la firme Chrysler à partir de travaux de deux techniciens français. On isole le moteur du châssis de la voiture par des points d'attache souples et on le suspend selon des axes particuliers. Les vibrations ne sont plus transmises au châssis. C'est le « silent bloc ». Au nom des voitures est ajouté l'expression « à moteur flottant ».

Pour la Peugeot de la famille Deleuze des Faïsses, il s'agit peut-être de la « Quadrillette 3 places, 3 vitesses, 4 CV et 60 km/h, à cul de poule ou cul pointu ».

Remerciements à Muriel Diet pour la mise en relation avec M. Plan.



Nouveau et ancien pont de Chaldecoste



Fernand Soustelle, son fils Yves et son chien devant le Temple de St Frézal, dans les années 30.

Des chemins et des murs

Construction du Chemin de Grande Communication du Pompidou à Vialas, l'actuel Chemin Départemental CD 29, en 1880.

Un matin d'octobre 2014, je reçois un coup de fil de Christiane, ma voisine : « Ton mur, au Paumier, s'est écroulé, la route est bouchée, on ne peut plus passer ! ». La veille et dans la nuit, des pluies diluviennes s'étaient abattues sur les Cévennes.

Le lendemain je me rendais à St Frézal et constatais les dégâts.

Les pierres du mur et la terre s'étaient étalées sur toute la largeur de la route et sur plus de 15 mètres. Les employés municipaux avaient déjà réussi à dégager un passage pour les voitures. Puis sont arrivés ceux du Service Technique du Département qui ont fini d'enlever l'amas de pierres et de terre.

Les dommages étaient très importants : glissements de terrain, dont un au dessus de Cessenades obstruant la route, murs effondrés, caniveaux et aqueducs comblés par les cailloux et la terre, arbres déracinés. Si bien qu'un arrêté interministériel, du 4 novembre 2014, allait reconnaître la commune en « état de catastrophe naturelle ».

Partout ce n'était que cascades et ruissellements. Le schiste, mis à nu, brillait comme du métal, l'herbe dans les prés semblait peignée. Partout des amas de branches, de terre, et de pierres entremêlées. Les sols lessivés, les racines à nu. L'impression que la terre cévenole, si précieuse, avait fichu le camp. J'avais le sentiment que quelque chose d'extrême s'était produit.

Le beau châtaignier, au dessus du mur effondré, surplombait la route, les racines à découvert, et menaçait de basculer. Il allait falloir le couper !

Et que faire avec ce trou énorme dans la mur, le talus à vif sur plus de 4 mètres de haut ?

Je ressentais une forme d'abattement et d'impuissance.

Ce mur qui avait plus de 130 ans, par terre !

Fallait-il laisser la brèche ouverte entre les deux parties qui restaient debout de chaque côté ou le reconstruire ?

Une fois passé l'abattement, je me mis en quête de savoir à qui incombait la reconstruction. Je me lançais dans des recherches à la mairie et aux Archives Départementales à Mende pour savoir qui avait construit ce mur et quel en était le propriétaire.

Manifestement, il avait été bâti au même moment que les autres murs de la route, par les mêmes ouvriers. Cela se reconnaissait aux techniques utilisées. Le département pourrait bien être concerné.

Et c'est en feuilletant de gros dossiers aux Archives, que je découvrais des documents exceptionnels concernant, très précisément, la construction de cette route et en particulier le tronçon du Plan de la Griffaret au Conchès. Ma curiosité était attisée, j'y passais plusieurs heures. Je prenais des notes et des photos.

Quand j'eus fini d'explorer ce que je cherchais, j'avais rassemblé plusieurs documents. Et quelques temps après, j'ai pensé qu'ils pouvaient intéresser les habitants de St Frézal et des alentours.

Cela m'a entraîné vers d'autres lectures, ou relectures, sur les chemins, la construction des routes, etc. Et j'ai proposé d'en faire un article pour *Le Vent des Bancelles*, encouragé par Maurice et Babeth Jeannet et Alain Ventura.

Avant d'en arriver au CD 29, il m'a semblé intéressant de s'arrêter, un instant, sur l'histoire des routes, d'un point de vue général et local, avant la construction de celle-ci.

Et je terminerai par le contexte économique et social de l'époque.

Histoire du Chemin de Grande Communication 18 bis, l'actuel CD 29

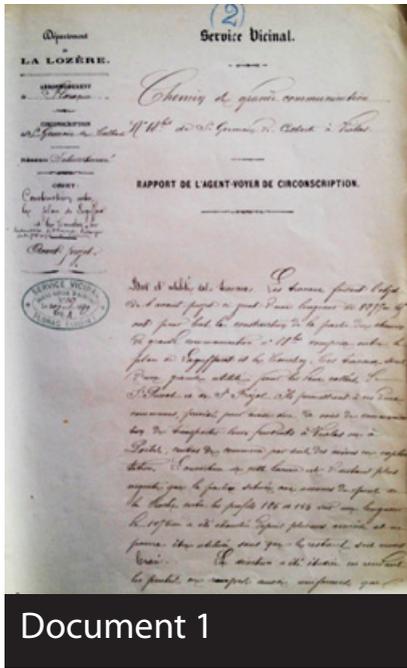
Au niveau national

Où en sont les routes des Cévennes en 1880, quand les études pour la construction commencent ? Jusqu'au XVII^{ème} siècle, le réseau routier cévenol est très peu développé. « Les premières routes qu'on y construisit furent surtout destinées à faciliter la surveillance de ces populations prétendues turbulentes et la répression de leurs révoltes. » (Marcel Liquière. 1973. Référence bibliographique à la fin de l'article). C'est ainsi que le célèbre intendant du roi, en Languedoc, Lamoignon de Bâville, réputé pour avoir voulu mater les « révoltés », paraît être à l'origine du réseau routier cévenol, quand il fut chargé d'administrer le pays en 1685, pour y faire « rouler le canon et porter des bombes » (Lamoignon de Bâville dans ses Mémoires, 1683). Deux grandes voies existent déjà depuis l'époque romaine : la voie Régordane, d'Alais à Portes et au Puy et celle d'Anduze à Florac par Saint Jean du Gard et le Pompidou. Une troisième traverse le pays par Soustelle, le Penedis, St Germain de Calberte et Barre-des-Cévennes. Mais il y a des lacunes, notamment d'est en ouest. On relie alors, entre elles, ces trois artères principales par des chemins de moindre importance, notamment un qui suit les crêtes depuis Chamborigaud, pour aller se raccorder à la route d'Anduze à Barre des Cévennes, au col de Saint Pierre. Les habitants sont mis à contribution pour l'exécution de ces travaux importants, par corvées, en deux ans. Mais une fois que la guerre (les dragonnades contre les protestants) prend fin, en 1703, que le pays est ruiné, et que les troupes ne sont plus nécessaires, les pouvoirs publics se désintéressent des chemins. Et les populations n'ont aucune envie de les entretenir, vu les désastres qu'elles avaient amenés. Cette situation se prolonge jusqu'à la fin du Second Empire. C'est avec la Troisième République que l'intérêt pour les routes de la région reprend. On s'attaque enfin à la construction d'une route agricole dans la Vallée Longue et la vallée de la Mimente, entre Florac et Alais. La construction présente beaucoup de difficultés du fait du terrain accidenté et rocheux et donc s'avère très onéreuse. C'est le début de la route 107 bis qui devient route nationale en 1873, l'actuelle N 106 !

Nous revenons un peu en arrière dans le temps,

La loi du 21 mai 1836, sous le règne de Louis Philippe, ordonne que certains chemins vicinaux peuvent être déclarés « chemins de grande communication », à la demande du Conseil Général ou des communes, sous l'autorité du préfet et être subventionnés sur les fonds départementaux. Les communes pourront s'acquitter de leur part, si elles n'ont pas les fonds, au moyen de journées de prestation. Un élan est donné au cours du Second Empire (Napoléon III), empire qualifié de « libéral ». Pour avoir l'appui des classes laborieuses, de nombreux travaux publics sont entrepris et l'agriculture, l'industrie et le commerce encouragés. Et pour cela, il faut des routes ! Malgré les efforts des autorités et des populations pour réaliser ce projet, de nombreux chemins ne sont pas achevés ou laissés à l'abandon. Or un pays agricole, la France, a un besoin absolu de routes praticables. La loi du 11 juillet 1868 vise à donner une impulsion décisive à la réalisation de ces voies de grande communication avec un vaste programme pour terminer le réseau vicinal en mettant à disposition des communes des subventions importantes et un système spécial de crédit. En plus des 384.000 km de « chemins ordinaires » propre à chaque commune, et des 85.000 km de « chemins de grande communication » intercommunaux, se développent 82.000 km de « chemins d'intérêts communs » qui concernent les relations entre communes limitrophes, soit au total 551.000 km. (Ph. de Bosredon, 1870) Les autorités ont la possibilité, encore une fois, de faire appel à la main d'œuvre locale, le plus souvent les chefs de famille qui doivent donner des journées avec ou sans charroi avec animaux de trait. Et pour ceux qui le peuvent, il est possible d'apporter sa contribution en argent. Les deux types de ressources permettent, avec l'argent, d'acquérir les terrains et les matériaux, et, avec la main d'œuvre, de réaliser le terrassement, le transport et le traitement des matériaux. Le plus souvent dans les départements peu argentés et l'agriculture peu développée, la prestation est acquittée en nature. Malgré tous ces efforts, en 1870, l'année de la proclamation de la République (4 septembre), bien accueillie en Cévennes, le constat sur l'état du réseau routier est accablant. C'est un échec. « L'aménagement présente de graves lacunes » (Delaspre), notamment dans les pays de montagne où le percement de chemin demande de très gros travaux. Et pourtant, il est absolument nécessaire de créer ou d'améliorer ces chemins d'autant plus que la concurrence du rail arrive.

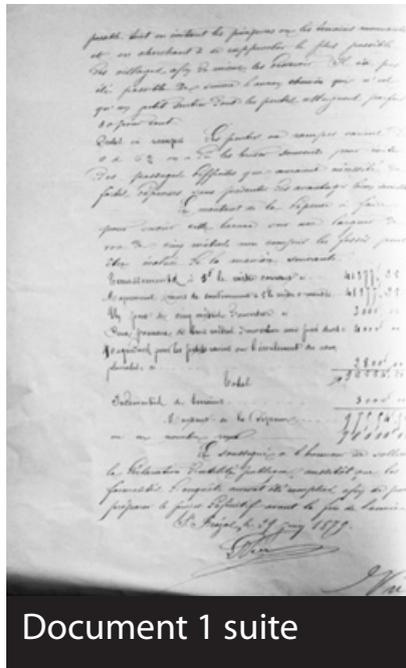
●●● Au niveau départemental et local



Document 1

Par décret, en août 1877, une somme de 92 068 F est accordée au département de la Lozère et une déclaration d'utilité publique est rendue, par le conseil général, en séance du 20/08/1879, à la suite d'un rapport de l'agent voyer de circonscription, ingénieur du service vicinal. Ce rapport montre l'intérêt de poursuivre les travaux de construction interrompus depuis plusieurs années. Il est dit dans ce rapport (doc. 1) que jusque là, seul un sentier accidenté, avec de très fortes pentes, jusqu'à 30 %, dessert St Privat de Vallongue, St Frézal et les vallées. Or il devient indispensable de relier ces villages et de pouvoir améliorer les transports de marchandises, les produits locaux « jusqu'à Portes et Vialas, devenus centres de commerce par suite des mines en exploitation ». Une chaussée de 5 mètres de large est réclamée avec une pente beaucoup plus faible, de 0 à 6 %.

Le 10 avril 1880, une adjudication de travaux est signée par les entrepreneurs Gardet qui s'engagent à exécuter les travaux, en conformité avec le cahier des charges, les devis et les plans.



Document 1 suite

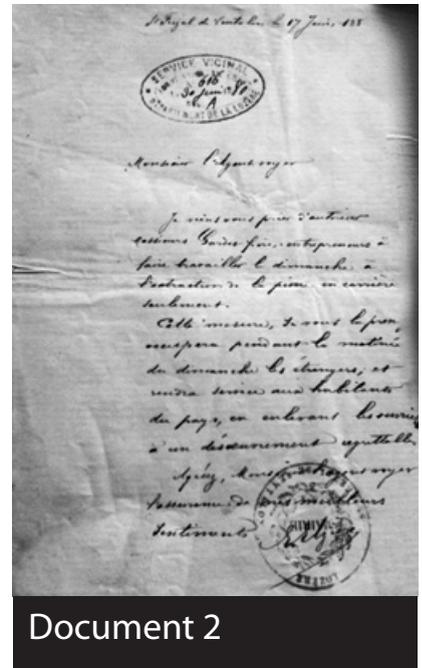
Apparemment la pression va monter pour que les travaux soient terminés avant la mauvaise saison. Il faut travailler sans relâche.

En juin, le maire de St Frézal, M. Elzière, demande une autorisation à travailler le dimanche. (Doc. 2)

Et elle est intéressante cette lettre car elle nous renseigne sur l'état d'esprit du moment.

Il est écrit que cette autorisation à travailler le dimanche est demandée « pour l'extraction de la pierre en carrière. Cette mesure, si vous la prenez, occupera pendant la matinée du dimanche les étrangers et rendra service aux habitants du pays en enlevant les ouvriers à un désœuvrement regrettable ».

De quels étrangers s'agit-il ? Je n'ai pas creusé la question. S'agit-il simplement d'ouvriers venus de la région, ou de régions voisines ou bien d'ouvriers venus d'autres pays d'Europe (Piémontais, Belges, Espagnols, Polonais, Tchèques, etc.). Beaucoup sont venus dans la région pour travailler dans les mines de charbon du bassin de La Grand-Combe. Cette méfiance,



Document 2

en tout cas, à l'égard des étrangers ne date pas d'aujourd'hui !

On peut penser qu'ils sont nombreux. En témoigne ce qui suit :

En juillet, l'agent voyer s'inquiète du retard pris par l'entreprise Gardet Frères et lui adresse un ordre de service, pour la deuxième fois !

L'entrepreneur « devra recruter 150 ouvriers pour mener sans retard les travaux avant la mauvaise saison ». Le détail de la composition du groupe d'ouvriers mérite l'attention : 35 terrassiers, 25 mineurs ou aides mineurs, 25 extracteurs de pierres, 20 maçons, 20 manœuvres, 4 tombereaux à un cheval, 21 ouvriers divers.

Les tarifs journaliers des ouvriers s'échelonnent de 2 francs pour un « petit manœuvre », 4 pour un maçon, à 5 francs pour un « maître charpentier ». Une voiture à 1 cheval avec conducteur est payée 6,50 francs. Approximativement, le franc valait 4 euros. Un maçon gagne donc entre 15 et 16 euros pour une journée de 10 heures voire de 12 heures.

J'ai découvert une lettre qui intéressera les Saints Andéoliens, je ne peux pas



dire encore les Ventalonniens ou les Ventalonais!- concernant une délibération du Conseil Municipal de Saint Andéol de Clerguemort, prise en réunion extraordinaire le 25 juillet 1880 (Doc. 3). Le Conseil apporte son soutien aux communes de St Privat et de St Frézal pour la construction de la route « afin de relier le chemin de fer « le grand central » par Vialas et la route départementale de Montmirat à Portes et Alais. Mais il indique, également, que la commune de St Andéol n'en voit pas l'intérêt pour elle-même, excepté pour se rendre à Vialas!

Je pense que de nos jours la solidarité aurait davantage fonctionné!

Deux ans plus tard, comme cela n'avance toujours pas, l'agent voyer du

département, propose une liste réduite de 35 itinéraires à classer « chemins de grande communication » dont celui du Pompidou à Vialas, le 18 bis, qui nous intéresse.

Pour la partie du chemin entre le Plan de la Griffaret et Le Conchès, sur une longueur de plus de 8 km, le projet prévoit plusieurs ponts, ponceaux, aqueducs et murs de soutènement. Un budget de 203.000 F (environ 812 000 €) est nécessaire pour rejoindre l'Espinassac depuis St Privat.

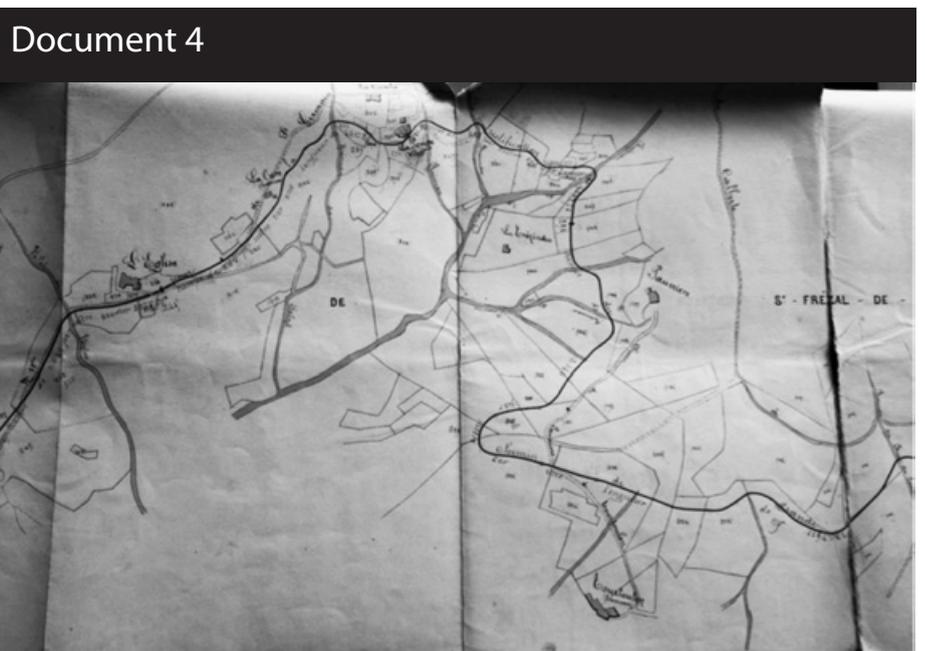
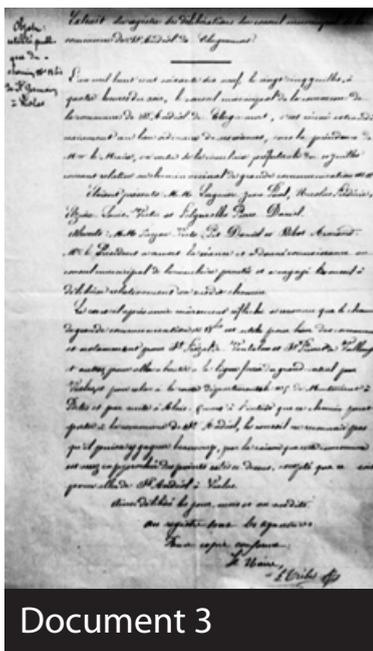
Sur le plan, on peut suivre en rouge le tracé de la route, (doc. 4).

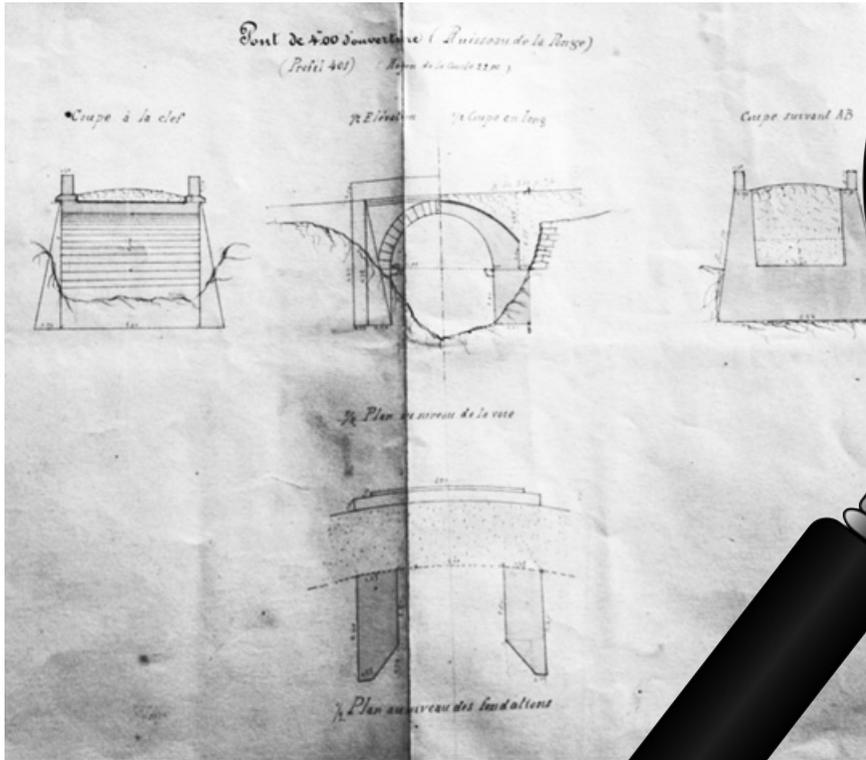
Le devis et cahier des charges donnent des indications très précises sur les tra-

voux à réaliser avec une estimation du coût :

- les profils en long et en travers. Il y en a plus de 500 au total, numérotés. Pour chaque profil, la longueur, la surface et le cubage des murs de soutènement en pierres sèches sont donnés avec la plus grande précision.
- mieux, à chaque profil, un dessin, à la plume, du talus et du mur est réalisé avec les cotes.

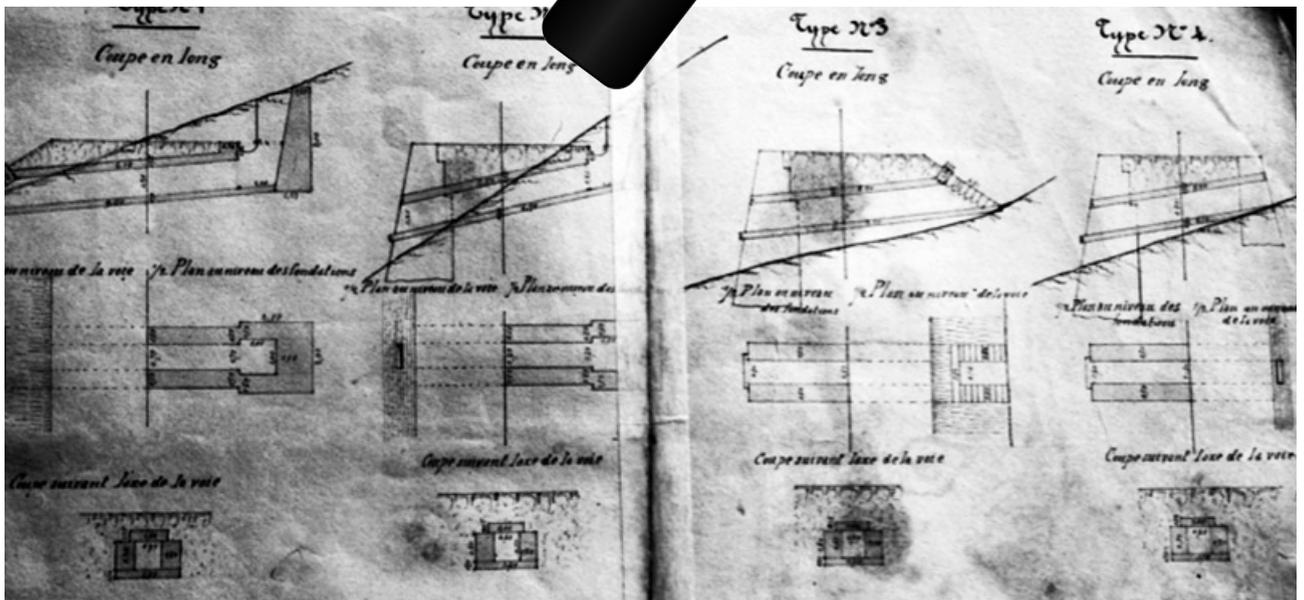
Cela est somme toute banal pour quelqu'un du métier, mais ce qui m'a frappé, c'est le soin porté à chaque détail dans ce travail fait à la main sur plusieurs mètres de grandes feuilles, qui se déploient comme un accordéon.





Pour chaque pont, plusieurs plans sont portés : plans en coupe, plan au niveau du cintre (gabarit), coupe à la clef, 1/2 coupe en long, et autres. J'ai retenu les plans d'un seul pont, celui du ruisseau de la Ponge, pour la qualité du document. (doc.5) Les travaux vont durer plusieurs mois. Le procès verbal de réception définitive est daté du 28 juillet 1883 pour la partie allant jusqu'au Conchès. Mais la construction de la route jusqu'à Vialas n'est pas terminée. Il manque encore 10 km à construire. Ce sera pour plus tard.

Documents 5



Photos du mur
 Avant / Après



Contexte socio-économique



Cette route va faciliter les déplacements des habitants et le transport des marchandises.

C'est une période où les populations sont davantage en mouvement pour le travail, le commerce, les échanges. « Le transport des marchandises se fait par l'intermédiaire des rouliers ou voituriers qui conduisent des convois entiers de charrettes le long des routes empierrées... le transport des personnes et du courrier se fait, de même, en voiture ou en diligence » (D.Travier. 1979).

Outre les muletiers, les marchands ambulants et les prédicateurs, les paysans amènent en charrette, à dos de mule, ou à dos d'homme, leurs récoltes et les animaux, agneaux, chevreaux, etc. aux marchés, notamment à Vialas, Portes, Barre des Cévennes, pour les grandes foires réputées.

Quelques hommes vont travailler en dehors de la commune dans les mines de charbon de la Grand-Combe et les mines de plomb argentifère à Vialas, en plein essor.

En 1879, la ville de La Grand-Combe compte 11 000 habitants et la Compagnie des Mines emploie 5000 ouvriers ! (Patrick Cabanel. 1998).

La forêt est exploitée dans la région pour les bois qui vont servir d'étais dans les galeries des mines ou pour en extraire le tanin lorsqu'il s'agit des châtaigniers. D'autant plus que « La châtaigneraie cévenole commence à être atteinte par la maladie de l'encre. Les propriétaires se mettent à vendre leurs arbres » (Ph.Joutard.1979).

En 1882, deux lois sont votées pour favoriser le reboisement et l'expropriation afin de remédier à la déforestation et au ravinement. Des inondations catastrophiques ont lieu dans la région en 1861 et 1868. Un éboulement particulièrement important est signalé à l'Espinas en 1869. Et oui, déjà !

À noter, au passage, que dans ces années-là, une meute de loups est signalée du côté de Vialas.

Quelles cultures, quelles activités dans la commune ?

À partir de la moitié du 19^{ème} siècle, une directive générale du ministère de l'Instruction Civique fait obligation aux enseignants de rédiger des monographies décrivant, entre autres, la vie du village. C'est ainsi que nous pouvons avoir des informations tout à fait intéressantes. Il est possible d'y avoir accès sur le site des Archives Départementales.

Dans une monographie, datée de 1874, une des premières en France, l'instituteur de l'école du Géripon, M.Pantel, cite les productions agricoles dans la commune : seigle, touselles (variété de blé), sarrasin, haricots, légumes du potager. (Doc. 6). Seules les pommes de terre et les châtaignes sont en excédent et sont vendues sur les marchés ou à des revendeurs.

La sériciculture a repris une activité soutenue, grâce à Pasteur, après la crise de 1845, due à la pébrine, qui ravagea les magnaneries. Dans la plupart des maisons on élève les vers à soie. Les mûriers, encore nombreux dans les bancels, en témoignent. On

apprend que 400 quintaux de feuilles sont ramassés dans la commune de St Frézal pour nourrir les vers à soie ! Ce qui correspond à plusieurs dizaines d'« éducations » ou élevages. Les cocons sont amenés dans les filatures à Alais, qui en compte 15, ou à Saint Jean du Gard, essentiellement.

Mais la concurrence des soies orientales commence à se faire sentir.

Les échanges avec la plaine sont réguliers : fromages, châtaignes, céréales, légumes secs, planches pour la tonnelerie, sabots, paille, fruits descendent et huile d'olive, fruits, sel, vin, eaux de vie, et certains produits alimentaires, étoffes de soie, fils remontent de la plaine.

L'activité est importante et la population nombreuse.

En 1879, la commune compte : 523 habitants, plus de 100 à Vimbouches, 23 aux Abrits, 29 à Penens Haut, 42 au Salson !

Quatre écoles sont réparties sur la commune. L'école du Géripon accueille 20 enfants, celle des Abrits : 13.

Et aussi : 4 moulins, 3 auberges, 2 cordonniers !

Mais l'émigration commence à se faire sentir dans cette période-là. Une partie des jeunes s'en va. Il n'y a pas suffisamment de travail, la vie est rude et la population vieillit.



Bibliographie

- Marcel Liquière, « les voies de communications en Cévennes », Almanach cévenol n° 5, Encyclopédie des Cévennes. 1973

- Ph; de Bosredon « les chemins vicinaux en France », La Revue des Deux Mondes, tome 89, 1870. Accessible sur internet.

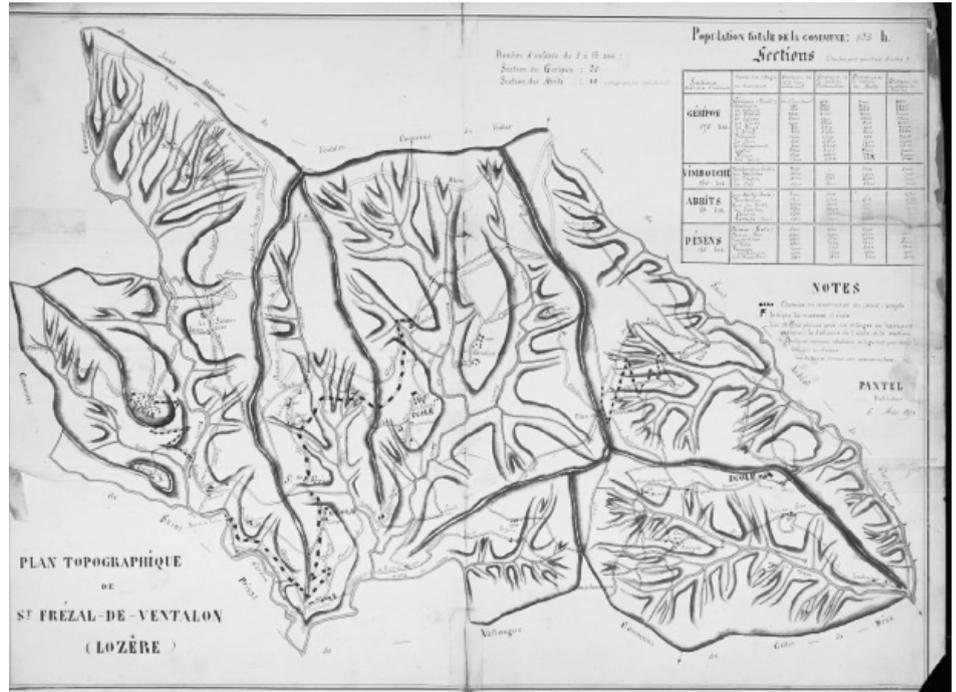
- D.Travier, « Techniques et vie quotidienne de la Cévenne traditionnelle », in « Les Cévennes, de la montagne à l'homme », éditeur Privat. p.219, 1979.

- Patrick Cabanel, « Histoire des Cévennes », in « Que sais-je ? » aux PUF, p.83. 1988.

« Cévennes, Un jardin d'Israël », Ed. L'hydre, 2004.

- Pierre A.Clément, « Les chemins à travers les âges », Presses du Languedoc, Ed. Max Chaleil. 1989.

- Jean DELASPRES, « Le réseau de chemins vicinaux de Grande Communication et d'intérêt commun mis en place en Lozère au cours du XIX ème siècle ». Avril 1992.



Épilogue

Une fois brossé ce tableau d'une commune et d'une région animées, je reviens à mon histoire de mur, devenue anecdotique, et au projet de reconstruction.

Au bout de mes recherches, j'ai dû me rendre à l'évidence : à défaut de preuves du contraire, le mur m'appartenait, selon la règle qui dit qu'un mur de soutènement appartient au propriétaire des terres qu'il soutient. La reconstruction était donc à ma charge.

Finalement ce mur effondré m'a amené, à travers l'histoire de la construction de cette route, à découvrir une période très active de la vie de la commune de St Fréal et des communes avoisinantes et au delà. Et c'est ce que j'ai souhaité partager avec les lecteurs du Vent des Bancel.

Et le mur, qu'est-il devenu ?

J'ai pris conseil auprès de quelques personnes et particulièrement auprès de Marc DOMBRE des ABPS (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches).

Il a été rebâti en pierres sèches par Thomas BRASSEUR et les artisans qui travaillent avec lui, Rémi FOLCHER, Sébastien ROBERT, Guilhem ROUSSEL. J'ai pu obtenir une aide financière de mon assurance et de la

Fondation du Patrimoine. Certes elle n'a pas couvert tous les frais mais elle m'a encouragé à faire les travaux.

Le résultat est là... j'espère pour longtemps !

À mes yeux, et si j'en juge d'après les commentaires des passants, c'est une réussite, une œuvre artisanale dans le plein sens du terme, qui fait plaisir à regarder.

Les murs et les routes racontent des histoires, l'histoire. les murs ont des oreilles mais ils ont aussi une mémoire !

Ils sont les témoins de la vie des hommes et ont marqué les paysages.

« Depuis des millénaires, le flux et le reflux des migrations humaines en ont tour à tour élargi et rétréci les frontières ». (Pierre A.Clément. 1989).

« Regardez le spectacle de ses murs : c'est comme une bibliothèque dans la montagne » (Patrick Cabanel. 2003).

Alors, si vous passez par là... arrêtez-vous pour le contempler !

■
Jean-Marie Perret

« On n'a pas raison ou tort, on échoue ou on réussit », (suite)



Une réflexion partagée sur la réussite de nos projets collectifs

Quand j'ai lu l'éditorial d'Etienne Passebois du dernier Vent des Bancelles (n° 109), nous accueillions sur place à l'Espinassac une cinquantaine d'élèves de 4e du collège de Florac avec leurs enseignants. Ils venaient découvrir nos projets sur ce lieu. Ils ont tourné dans quatre ateliers divers animés par l'Association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches, la SCIC « Le relais de l'Espinassac » et l'association « Epi de Mains » et j'avais pour ma part la mission de leur raconter l'histoire du projet de bistrot restaurant et de comparer entreprises coopératives comme la nôtre et entreprises à but lucratif. Dans mon exposé historique, je me suis appliqué à énumérer les éléments qui ont contribué à notre « réussite » - comme dit Etienne Passebois -. Le désir m'est donc venu de poursuivre sa réflexion sur la réussite ou l'échec d'un projet d'aménagement territorial. Je connais très mal le projet de la Voie Verte, je laisse à Etienne les comparaisons ; par contre il me semble utile de raconter ce qu'Etienne appelle la réussite du projet de l'Espinassac.

Les circonstances d'une réussite

Pourquoi ce projet apparaît aujourd'hui comme réussi? J'y vois quatre raisons essentielles.

- nous avions à disposition un capital patrimonial protégé,

- un groupe de gens motivés a porté ce projet dans la durée,
- élus départementaux, conseillers municipaux et maires, l'ont accompagné et soutenu.
- reconnu d'intérêt public il a été largement financé par des fonds publics.

Un capital patrimonial protégé

Les sites naturels dans lesquels nous vivons, les constructions de nos ancêtres, les témoignages de leurs savoir-faire, de leur culture sont un trésor dont nous héritons. On peut se résigner à le voir disparaître ou tenter de le mettre en valeur pour le partager avec d'autres. Il a certes été abandonné pendant plus de 60 ans mais sa valeur a été reconnue et protégée les dernières dizaines d'années par un organisme d'Etat : le hameau de l'Espinassac est dans la zone centrale du Parc National des Cévennes.

Un groupe de personnes porteuses d'un projet

Lorsque le Conseil Communal de St Andéol de Clerguemort a acheté en 1995 les 17 hectares de la propriété, des habitants de la commune ont créé l'Association des Amis de l'Espinassac. Ses membres sont venus à plusieurs reprises dégager les ruines, défricher leurs abords. On a échafaudé des hypothèses d'utilisation de l'ensemble du hameau.





De nouveaux habitants, notamment de la commune de St Frézal, ont été mobilisés lorsque la commune de St Andéol a confié à la coopérative Bois2Mains le bâtiment en ruine des écuries pour y établir son bureau.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois2Mains avait été fondée quelques mois auparavant par un groupe de personnes dans l'ensemble jeunes qui organisait des journées de travail collectif chez des particuliers en cours d'installation, les journées dites « chinoises ». Convaincus collectivement de l'urgence de piloter l'exploitation des forêts dans le respect de la nature, ils ont créé une entreprise coopérative de forestage, de charpente et de construction en pierre.

De 2002 à 2005, Bois2mains a ainsi proposé un emploi salarié souvent à temps partiel à des jeunes plus ou moins nombreux selon les périodes. Des bénévoles venaient régulièrement assurer avec eux des journées « chinoises » à l'occasion de gros travaux.

Pour installer leur bureau dans le local de l'Espinas qui leur était confié, ils ont restauré les murs porteurs de l'écurie, construit une charpente traditionnelle et posé une couverture transitoire sans lauzes.

En 2005 l'assemblée générale de la SCIC constate qu'elle n'arrive plus à maintenir l'entreprise de bois et décide de la fermer. Mais il n'est pas question de dissoudre la coopérative. Elle possède du matériel, un bureau en construction en bois tout neuf au pied des écuries de l'Espinas. Ces dernières sont encore à leur disposition. Des habitants, des amis, des communes même, possèdent des parts sociales de la coopérative (1). Les bénévoles financeurs ou non et les anciens salariés présents ont conscience de représenter une réserve humaine précieuse au service du développement local. Ils orientent donc la coopérative Bois2Mains vers un nouvel objectif : faire du bâtiment de l'Espinas dont ils ont reçu la responsabilité un lieu de rencontres, pourquoi pas un restaurant, un bistrot... ?

Trois événements heureux ont accéléré les choses :

- L'Association des Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) a annoncé son intention de venir installer à l'Espinas, de l'autre côté de la route, ses locaux administratifs et une école professionnelle.
- Un jeune couple s'est proposé d'ouvrir pour l'été au rez-de-

chaussée des écuries un bistrot et une restauration rapide. Avec leurs amis et des bénévoles déjà engagés, ils ont aménagé en quelques semaines une cuisine et ont équipé une salle. Des habitants des communes, des amis ont fourni des meubles, du matériel de cuisine...

- Enfin un financement européen particulièrement adapté à la situation (2) nous a permis d'embaucher une professionnelle du développement local, Véronique Nunge. Elle a joint avec bonheur ses talents professionnels et son engagement personnel à ceux des autres porteurs du projet.

A Bois2Mains comme au Relais de l'Espinas la possibilité d'ouvrir assez rapidement de nouveaux emplois a alimenté l'intérêt de la population pour ce projet.

En 2012 les porteurs du projet voient qu'il est désormais sur de bons rails...

L'appui des élus, conseils municipaux et maires

La Commune de St Andéol avait déjà acheté la propriété de l'Espinas. C'est elle qui a confié l'une des ruines, les écuries, à la SCIC Bois2Mains. La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère qui comprend alors St Maurice et St Frézal de Ventalon, St Andéol de Clerguemort, Le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère a été convaincue de l'intérêt du projet confié désormais à la SCIC Bois2Mains. Celle-ci a d'ailleurs vu de nouveaux habitants la rejoindre. L'avancement visible du projet les avait convaincus.

Ceux qui connaissent l'administration des collectivités territoriales savent combien d'heures de travail – en partie bénévoles pour les élus – il faut consacrer à un dossier de financement public. Il faut aussi dire que, tout naturellement, certains porteurs du projet se sont retrouvés nouveaux élus.

La reconnaissance d'un projet d'intérêt public et les financements publics qui peuvent en découler

La confiance des pouvoirs publics quant à la nature désintéressée du projet est venue tout naturellement de la proximité des divers partenaires. La structuration de la SCIC en coopérative a renforcé cette confiance en apportant une garantie juridique : il s'agit bien d'une entreprise privée, qui mène une activité mar-





chande en vendant sa production ou ses prestations mais par définition elle ne verse pas des dividendes à hauteur de ses bénéfices à des particuliers actionnaires. L'Etat d'ailleurs contrôle régulièrement toutes les coopératives. Il vérifie notamment l'usage qu'elles font des bénéfices qu'elles dégagent.

Bien sûr, les investissements assurés avec des fonds publics ont été faits sur des locaux qui restent propriété des collectivités territoriales, ces dernières restent cependant solidaires financièrement de la réussite du projet.

Le projet de l'Espinassac n'aurait pas vu le jour sans le financement des Communes, du Département de la Lozère, de la Région Languedoc Roussillon et de l'Europe; se sont ajoutés des prêts de particuliers, gages de l'implication dans la durée d'habitants locaux, de familles et d'amis.

Ils sont nombreux aujourd'hui les hommes, les femmes et même les enfants qui se sentent chez eux dans le bistrot de l'Espinassac. En organisant son activité socio-culturelle en une association, Epi de Mains, la SCIC offrait à tous ceux qui voulaient s'associer à l'animation du lieu une structure conviviale organisatrice.

Quatre raisons de la réussite peut-être ... Mais aussi quatre défis pour aujourd'hui et demain

Les questions qui ont accompagné la mise en route de ce projet sont aujourd'hui toujours vives : comment mieux partager avec le plus de monde possible le patrimoine naturel et historique de l'Espinassac ? Qu'est-ce que ce coin de Cévennes remarquable peut apporter aux hommes et aux femmes du XXI^e siècle ? Comment mettre à leur disposition ce site sans le dénaturer ?

Comment élargir et renouveler le réseau des habitants identifiés au projet ?.. en clients, en groupes d'amis, en associations, en bénévoles pour journées de service partagé ? Comment recruter des salariés « mordus », stabiliser leur emploi, capitaliser

les expériences. Cultiver l'élan collectif et solidaire pour une nouvelle génération ? Un des jeunes collégiens qui nous avons reçus début juin aura-t-il envie d'en savoir plus sur l'esprit dans lequel nous travaillons ?

Serions-nous assez solides économiquement et mentalement pour résister et rester au service de tous face à un éventuel acheteur ?

L'adhésion des élus locaux doit aussi faire l'objet de toute notre attention et les financements publics qui nous font vivre peuvent aussi être remis en cause.

Si réussite il y a – et je veux bien l'admettre avec Etienne Passebois – il est d'autant plus important de savoir l'inscrire dans la durée.

(1) Ces parts sociales n'étaient pas rémunérées mais en France les citoyens imposables qui contribuent au capital d'une PME pendant 5 ans au moins se voyaient alors déduire de leurs impôts la moitié de leur placement.

(2) L'apport de l'association, 20 % du financement pouvait être assuré par du bénévolat valorisé. C'est-à-dire que nous avons affecté le tarif du SMIC aux heures de séances de travail des administrateurs.



Maurice Jeannet



Lo bonsai : una inspiracion de l'arma

Al'ora d'uèi, fòrça mond s'apassionan per una activitat en defòra del temps de trabalh ; per los uns la musica, la dança son un meravilhós passa-temps, per d'autres aquò's puslèu la pintura (aigarèla, pintura a l'òli) ; per d'autres encara lo plaser s'espompira dins l'òrt, dins la practica d'un espòrt, la caça o la pesca «No Kill» ; dempuèi las annadas setantas ne'n demòra qualques uns, de mai en mai nombreuses, qu'an la passion del bonsai.

Una passion que tròba son istòria en çò dels chineses o dels japonèses. De fach de sègles durant, de monges bodistas cultivan menimosament d'aubres plantats dins un pòt ; e meravilha, aqueles aubres s'espompiisson de centenats d'annadas sens trespasar qualques dozenats de centimètres. Alara cossí es possible?

Basta de musar pel campèstre e arriba per astre qu'un un aubre nanet, bestòrt sovent, qu'a butat per exemple dins l'asclada d'un ron ont sas rasigas an pas poscut se desenvelopar e ont l'alimentacion es rara, complicada, Empauresida siá en linha de mira ; avètz aqui un bonsai natural.

Doncas manlevar un aubret dins la natura, lo tornar planter dins un pòt amb una tèrra especiala es la primièra operacion mas aquò sufís pas. A partir d'ara la vòstra vida va cambiar ; coma las flors e benlèu mai, l'aubret demandarà un interès permanent, un trabalh menimós : asagatge meticulous cada jorn, podatge controlat de las branca e dels

Une passion qui trouve son histoire dans les pays du levant : la Chine ou le Japon. Dans ces pays, depuis des siècles, des moines bouddhistes cultivaient minutieusement, dans un pot, des arbres prélevés dans la nature. Et oh ! Merveille, ces arbres s'épanouissent des années durant alors qu'ils ne mesurent que quelques centimètres ! Comment cela est-il possible ?

Il suffit de se promener dans la nature et il arrive parfois, par le pur hasard, qu'un arbre nain, à la silhouette baroque, prisonnier dans une lézarde de rocher où il a pu développer ses racines malgré une alimentation rare, plutôt pauvre soit dans votre champ de vision : devant vous se présente un bonsai naturel.

Mais il ne suffit pas de prélever cet arbrillon, de le replanter dans une terre semblable à celle de la mère nature pour que votre bonsai s'épanouisse. Non ! A partir de ce jour votre vie va changer ; comme les fleurs, et certainement plus, votre arbre vous demandera un intérêt permanent et un travail mi-

brots novèls, mas tanben de las rasigas per entrevar la creïença ; pas doblidar de susvelhar las fuèlhas o las agulhas per matar los cercadinnars (parasits) ; lo temps passant, l'aubret s'es fach galhard e lo caldrà trasplantar dins un pòt mai bèl, escultar la siloeta armoniosament (en fasent de ligaturas a l'entorn de las brancaas o en malholant) . Avètz compres : pel bonsaï, lo mot «vacanças» es fòrbandit. Mas aprèp d'aver donat la vòstra inspiracion, la vòstra mestresa, la vòstra passion, la resulta pòt estre meravilhosa, sorprendenta : siloeta classica coma la dels aubres dels bòsques a l'entorn, siloeta cascada o mièja cascada coma se l'aubre plorava, siloeta tabasada per lo vent, bruèlh en radèu...

E puèi cal saupre que la magèr part dels aubres de nòstre terraire que siá lo fau, lo calpre, lo rove, lo bès, lo pibol, l'òlm, lo drulhièr, lo tremol, los diferents arasables, lo pin, lo picèa, lo mèlze, lo genibrièr/cadde, l'olivièr, lo bois se prestan a la creacion d'aubres nanets. Los qu'an de fuèlhas compausadas coma lo fraisse, lo castanhièr, lo pudis, son fòrça difocils de trabalhar. E subretot aqueles bonsaïs son pas de plantas del dedins ; exigisson lo defòra.

Per aquò far es possible uèi de contactar d'associacions, de participar a de demonstracions d'artistes del bonsaï, de mòstras ont d'unas creacions pòdon estre vendudas fòrça car estant las annadas de trabalh, la singularitat et la beutat de la creacion. E se un jorn avètz l'escasença de vistar un salon de bonsaïs, anatz-i, val lo còp.

Per los interessats, los 27 e 28 de mai de 2017 se debanarà a Prades - le - Lez la mòstra nacionala dels bonsaïs.

Alan Pantel

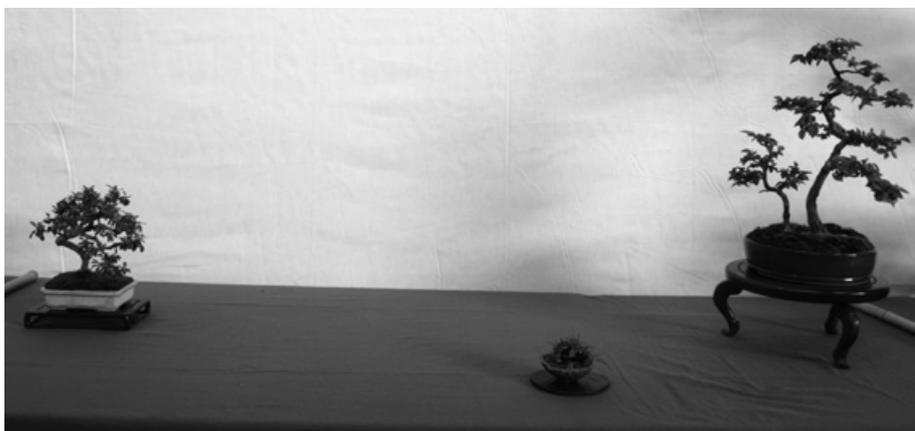
nutieux : arrosage quotidien, taillage contrôlé des branches et des rameaux nouveaux mais aussi des racines pour stimuler sa croissance ; ne pas négliger les feuilles ou les aiguilles pour supprimer les parasites. Le temps passant l'arbre se fait gaillard et il faudra alors le transplanter dans un pot plus grand, sculpter harmonieusement sa silhouette (en ligurant certaines branches ou en l'emballant). Vous avez compris : pour le bonsaï, le mot « vacances » n'existe pas mais après avoir donné votre inspiration, votre maîtrise, votre passion, le résultat peut être merveilleux, surprenant même : silhouette classique comme celle des arbres du bois d'à côté, silhouette cascade ou semi-cascade comme si l'arbre pleurait, silhouette battue par le vent, bouquets d'arbres en radeau...

Il faut aussi savoir que la plus grande partie des arbres de notre territoire, le hêtre, le charme, le chêne, le bouleau, le peuplier, l'orme, l'alisier, le tremble, les différents érables, le pin, l'épicéa, le mélèze, le genévrier, le cade, l'olivier, le buis se prêtent à la culture d'arbre nains. Ceux qui ont des feuilles composées comme le frêne, le châtaignier, le sorbier sont plus difficiles à travailler. Ne pas oublier aussi que ces bonsaïs ne sont pas des plantes d'intérieur et exigent l'extérieur.

Quoi qu'il en soit, il est toujours possible aujourd'hui de contacter des associations, de participer à des démonstrations des artistes de bonsaï, de visiter des expositions où des créations peuvent paraître chères (mais il faut penser derrière, aux années de travail, à la singularité de chaque œuvre). Et si vous avez l'occasion de visiter un salon de bonsaïs, allez-y ; cela en vaut la peine.

Pour ceux qui sont intéressés, l'exposition nationale de bonsaïs se tiendra à Prades-le-Lez les 27 et 28 mai 2017.

Alain Pantel



Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 6 mai 2016

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Catherine BLA-CLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent ARBOUSSET, Nils BJORN-SON LANGEN, Gilles CHABALIER, Paul COM-MANDRE, Albert Douchy, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Absents : Régis DURAND

Secrétaire de séance : Michèle BUISSON

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016.

Présentation du projet de zone de conservation de l'abeille noire dans la vallée du Haut Tarn

Yves Elie Laurent de l'association « L'Arbre aux Abeilles » présente le projet d'une zone de conservation de l'abeille noire dans la vallée du Haut Tarn (le territoire concerné se trouve

en grande partie sur le territoire de la commune historique de Fraissinet de Lozère). Le département de la Lozère est celui où l'abeille noire (adaptée au climat, robuste) est la mieux représentée.

Une convention sera proposée entre la commune et l'association L'Arbre aux Abeilles.

Point sur les travaux

- Travaux VCI : tranche conditionnelle à engager sur Montgros - L'Hôpital

- Pont de Mas Camargue avec l'aide du PNC
- St Maurice de Ventalon:

- o marquage parking face au rucher tronc
- o suite aux intempéries, travaux sur la route du Villaret,
- o travaux au Pont du Massufret avec l'entreprise Chapelle

- Horloge : attente de la pose du plancher haut par le lot serrurerie afin de pouvoir réinstaller le meuble de l'horloge; une option pour l'inauguration est prise pour le 9 juillet 2016
- Devis de l'isolation du cabinet médical à revoir
- Programme voirie : le programme est arrêté. Sortie envisagée au mieux fin mai
- Expertise appartement de la Poste par M. Brunel suite à infiltration d'eau : solliciter compte rendu rapidement
- 2 parapets à Fraissinet réparés par Lucien Poudevigne,
- le digicode du gîte sera placé prochainement.

DGFIP

Réflexion pour la désigna-

tion des représentants (6 titulaires et 6 suppléants) à la commission des impôts directs. Il est retenu le principe de deux titulaires et deux suppléants par commune historique.

Licence Taxi de M. Cabanel

Délibération à l'unanimité pour la nouvelle commune Pont de Montvert Sud Mont Lozère

Délibérations

- Grand site Gorges du Tarn : SAGE + contrat rivière Tarn amont : convention entre le syndicat mixte et mairie
- Adhésion au régime assurance chômage : votée à l'unanimité
- Inscription du GR70 «Stevenson» au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PPIPR) : votée à l'unanimité
- Adhésion à Lozère Ingénierie pour la nouvelle commune : votée à l'unanimité

Réflexion sur les jardins partagés de Plaisance

Un groupe de travail est formé pour une réflexion sur l'utilisation et le devenir de ce terrain qui se trouve en zone inondable.

Divers

- Installation d'une borne recharge véhicule électrique au dessus du parking du Temple : coût de 9300 € (ADEME 3875 €, Région 1550 €, SDE 775 €, Commune 3100 €)
- Aménagement de parking pour création d'une aire de covoiturage à l'entrée du Pré du Moulin.

Ce projet est porté par le Conseil Départemental dans le cadre d'un programme global à l'échelle - Camping :

- Le barbecue doit être refait
- Une demande de devis est à effectuer pour une barrière d'accès à l'entrée
- Mise en sécurité du jeu à faire
- La réfection du sanitaire du fond est à envisager
- Une partie de la clôture est à reprendre
- Un entretien nettoyage sera fait les 2èmes et 4èmes mercredis du mois
- Reprendre le règlement intérieur

- Salle polyvalente : il est envisagé d'acheter des tables plus adaptées aux activités
- L'émission « Les Carnets de Julie » tournera le 17 mai 2015 sur le territoire de la nouvelle commune.
- Information sur les nouveaux compteurs électriques «Linky». Réflexion ultérieure à avoir
- Motion de soutien concernant la menace de suppression d'une partie des Impôts de Florac.
- Demande par l'ATCC (Association Territoriale Causses Cévennes) de locaux pour la création d'un lieu de vie.
- Club de Foot : Robin Migliore est embauché en Contrat d'Avenir par l'entente cantonale de foot et l'ASTT Florac. Dans ce cadre, il interviendra pour le fauchage et le marquage du stade, le transport des jeunes, et fera des interventions à l'école. Son référent au club est Olivier Commandré.
- Réflexion à avoir pour l'entretien des chemins ruraux



Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
2 juin 2016

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLA-CLARD, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSEN, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Régis DURAND, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Secrétaire de séance: Dominique MOLINES

En préambule au conseil, M. Camille LECAT, président de l'ASA DFCI, nous présente l'historique et les missions de l'ASA. Dans la réalité, cette association est plutôt tournée vers l'insertion professionnelle au détriment de la DFCI. Dans un avenir proche, il faudra réfléchir au devenir de cette association afin de garantir la mission première de DFCI. Deux scénarios semblent se profiler :

- soit la scinder en deux. Une Association assurerait la DFCI et l'autre serait axée sur la réinsertion professionnelle, - soit fusionner avec d'autres ASA DFCI pour créer une structure à l'échelle du sud Lozère.

Le CRCM du 6 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux

- Temple Grizac : Il faut rapidement engager les travaux car la subvention du PNC au titre du « Petit patrimoine » arrive à terme le 26 juin. Les entreprises Chapelle et Pantel doivent intervenir la semaine prochaine. Une personne sera contactée pour être présente à l'ouverture du chantier.

- VC1 : Il est prévu que l'entreprise BEAU TP débute une nouvelle tranche de travaux.

- Programme Voirie : Le programme voirie est adopté à l'unanimité pour un montant de 71 390.70 € HT. Une réunion aura lieu le 9 juin à 14 h à la mairie du Pont pour dégager les priorités dans la mise en œuvre.

- Cabinet médical : un devis pour l'isolation phonique du cabinet médical est présenté pour un montant de 3.900 € TTC, il est convenu d'enlever la partie peinture qui serait réalisée par les employés communaux ce qui diminuerait d'autant le devis. Adopté à l'unanimité.

- Petits travaux : Quelques petits travaux au stade (vestiaire) pour un montant de 271 € de fournitures, les travaux seront réalisés par l'agent en « contrat avenir » du club FSL.

- Gîtes: Le digicode a été placé.
- Horloge : La date de

l'inauguration envisagée au 10 juillet est repoussée car il y a du retard dans la finition des travaux (installation du meuble-support pour l'horloge, plancher intermédiaire et électricité)
- Marché régulier : Une rencontre avec les élus, la gendarmerie, les commerçants et les forains a eu lieu le 30 avril à l'écomusée afin de discuter du déplacement du marché à la place de l'Eglise.

Suite aux échanges de cette réunion et face aux problèmes actuels, le conseil décide que le marché y sera transféré, conformément aux propositions évoquées lors de la réunion,

- Le transfert sera décalé du premier mercredi de juillet au dernier mercredi d'août,
- Une dépose minute sera matérialisée
- Sur le quai, durant les mois de juillet et août, une zone bleue sera mise en place (1 heure de stationnement). Une commande de disques personnalisés sera faite et mise à disposition moyennant 1 € dans les commerces du village (à partir de mi-juillet).

- Demande de subvention : le projet d'aménagement de l'accès handicapé de la mairie de Fraissinet, a été retenu dans le cadre du contrat territorial avec le Département. Il faut formaliser cette demande au conseil départemental. Délibération prise à l'unanimité.

- Amendes de police 2016 : Un programme est élaboré avec des priorités (bandes blanches, panneaux, piquet neige...). Au vu du montant de l'investissement, il est décidé de repousser l'achat du radar pédagogique à l'année prochaine.
- Tarifs de l'eau : Il faut har-

moniser les tarifs de l'eau sur le territoire de la commune nouvelle. Un tableau sera préparé pour être discuté lors d'un prochain conseil.

- Convention L'Arbre aux Abeilles : Une délibération est prise pour autoriser le maire à signer une convention qui engage la mairie à faire mention de l'Arbre aux Abeilles et utiliser ses éléments graphiques de communication sur les différents supports de communication et d'information relatifs au projet de conservation de l'Abeille noire dans la haute vallée du Tarn.

- L'arbre Seul : Le propriétaire souhaite vendre le bâtiment. Un porteur de projet, via l'ATCC, serait intéressé pour créer un lieu de vie pour des enfants de 0 à 12 ans. Il est venu visiter les lieux et nous attendons sa décision. Si ce projet se concrétise, nous réfléchissons pour un éventuel achat en faisant un emprunt qui serait remboursé via un loyer.
- Questions diverses :

• Maison Martin : Le maire a reçu des personnes qui semblaient intéressées. Une proposition leur a été faite à laquelle ils ont répondu par une offre à 60 000 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas descendre en dessous du prix évalué par les domaines (75 000 €). Une dernière offre sera faite à ces candidats acquéreurs dans ce sens.

• Commission communale des impôts : 2 personnes proposées par commune historique.

• PLU Fraissinet : Une erreur matérielle sur Plaisance (classée AC au lieu de UB) nécessite une rectification. Une consultation publique aura lieu durant un mois dans les mairies

du Pont et de Fraissinet.

- Assurances : Une globalisation des assurances des trois communes a été faite auprès de Groupama, permettant à la commune de réaliser une économie substantielle.
- Hôpital St Chély : Le conseil décide à l'unanimité de prendre une motion de soutien à l'hôpital de Saint Chély d'Apcher.
- PLU du Pont et de Saint Maurice : Un premier contact a été pris avec Carbonneau (titulaire du marché du Pont et ayant réalisé le PLU de Fraissinet.) Les services doivent explorer des pistes pour le financement de ce PLU global estimé à 35 000 €.
- Demande de l'association « Les Hommes Demain » pour animer des ateliers au camping : Le conseil donne son accord sous réserve que l'association fournisse une attestation de capacité et d'assurance. Cette autorisation est précaire et révocable en cas de problème.

Plusieurs demandes pour des hébergements :

- Les fanfares de la Salle le 24 août
- Un groupe de scouts le 10 juillet.

Ces deux groupes seront hébergés gracieusement au camping.

Le prochain bureau est fixé au 1er juillet à 20 h à saint Maurice

Le prochain conseil municipal est fixé au 7 juillet à 20 h 30 au Pont (salle du foyer logement)

Ventalon en Cévennes conseil municipal 19 avril 2016

Présents : Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON (départ à 19 h 30), Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Fabienne SALMERON (départ à 19 h 30), Céline STAAL, Hervé PELLECUER, Solène RENARD (arrivée à 19 h 50), Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Représentés : Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Jacques HUGON (départ à 19 h 30) représenté par Alain VENTURA

Marc-François GOURDON représenté par Marie-Christine LIEBER

Fabienne SALMERON (départ à 19 h 30) représentée par Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Absents : Frédéric NADLER, Isabelle DUQUENNE, Anne-Marie DIDIER, Frédéric MOUREAU, Miriame ROESSEL, Emilie MERMET-BOUVIER

Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU

■ **Approbation des comptes rendus des 11 janvier et 27 février 2016**

Informations diverses

Information rectificative du C.A. 2015 de la commune historique de Saint Frézal de Ventalon voté lors du précédent conseil du 27/02/2016 : le maire informe qu'il n'y a pas lieu d'inscrire la somme de 81 822.55 € en excédent de fonctionnement (report 2014) car celle-ci a été affectée au 1068 (recette d'investissement); soit un total de recettes sur le budget général 2015 de la commune de St Frézal de Ventalon de 449 686.03 €.

Vote des comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

o Du budget général
Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, constatant que les comptes administratifs font apparaître un :

- excédent de 65 129.24 € pour la commune historique de Saint Frézal de Ventalon
- excédent de 152 495.99 € pour la commune historique de Saint Andéol de Clergumort

Soit un excédent total de 217 625.23 €; décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **voir TAB A**

o De la caisse des écoles
Le conseil municipal de Ven-

talon en Cévennes, constatant que le compte administratif fait apparaître un :
• excédent de 1493.66 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **voir TAB B**

o Du budget Annexe A.E.P
Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, constatant que les comptes administratifs font apparaître un :

- excédent de 2985.16 € pour la commune historique de Saint Frézal de Ventalon
- excédent de 1594.94 € pour la commune historique de Saint Andéol de Clergumort

Soit un excédent total de 4580.10 €; décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **voir TAB C**

Vote des taux des taxes directes locales 2016

Lors de la première année d'existence de la commune nouvelle, des taux d'impositions différents de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises peuvent continuer à s'appliquer sur les territoires des communes préexistantes.

L'unification des taux s'effectuera à partir de l'année suivante, soit en 2017.

Concernant la commune historique de Saint Frézal de Ventalon, le maire propose au Conseil d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 : **voir TAB D**

Concernant la commune historique de Saint Andéol de Clergumort, le maire



TAB A

RESULTAT DE L'EXERCICE - excédent :	95 100.67
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	217 625.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	217 625.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	99 561.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	118 063.77

TAB B

RESULTAT DE L'EXERCICE - excédent :	1493.66
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	1493.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	1493.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1493.66

TAB C

RESULTAT DE L'EXERCICE - déficit :	- 4020.65
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	4580.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	4580.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4580.10

TAB D

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	12.38	12.38
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.11	13.11
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	240.52	240.52
C.F.E	16.27	16.27

TAB E

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14.42	14.42
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.79	14.79
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	176.08	176.08
C.F.E	18.36	18.36

TAB F

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	598 299.77 €	480 236.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 118 063.77 €
TOTAL fonctionnement	598 299.77 €	598 299.77 €

TAB G

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	979 251.64 €	1 078 813.10 €
Reste à réaliser exercice 2015	116 772.18 €	75 763.82 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 58 553.10 €	(si solde positif) 0.00 €
TOTAL investissement	1 154 576.92 €	1 154 576.92 €

TAB H

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	1 752 876.69	1 752 876.69 €
-----------------------------	--------------	----------------

propose au Conseil d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 :
voir TAB E

Approuvé à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2016 (budget principal, A.E.P., caisse des écoles)

o Vote du Budget Primitif 2016 du Budget général : adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

voir TAB F

INVESTISSEMENT

voir TAB G

TOTAL BUDGET GÉNÉRAL 2016 : voir TAB H

Echanges autour du budget :

1. Vote des subventions – cotisations à verser aux associations ayant fait leur demande en mairie pour l'année 2016 : adopté par le conseil
voir TAB I

2. Réunir les contrats d'assurance des deux communes historiques en un seul contrat pour Ventalon en Cévennes. Rencontre à programmer avec les deux compagnies d'assurance pour établir des devis.

3. Personnel communal : M. Philippe ABEILLON, agent technique, est mis en disponibilité depuis le 23 juillet 2015. Le conseil s'interroge sur son éventuelle réintégration.

4. Le maire informe du versement pour 2016 d'une dotation de solidarité rurale – fraction bourg centre de 22 236.00 € suite à la fusion des communes.

5. Le maire présente au conseil le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux suivants :

- Mairies du Géripon, commune déléguée de Saint Fré-

zal de Ventalon et de Léziniér, commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort;

- Ecole primaire des Abrits, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon;

- Salle polyvalente du Temple, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon;

- Les deux logements communaux du Géripon, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon;

- Logement communal de Léziniér, commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort.

Le coût total de ce projet d'investissement est estimé à 121 700.00 €; afin de mener à bien l'opération, une demande de subvention peut être demandée auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.).

Le plan de financement proposé est le suivant :
voir TAB J

Le conseil approuve le projet de rénovation thermique et son plan de financement; il autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

6. Moulin du Salson : à l'unanimité, le conseil approuve le projet d'acquisition du moulin à 8 000.00 €; ce projet peut être subventionné jusqu'à 80 %. Il sera nécessaire de prévoir des servitudes de passage.

o Vote du Budget Primitif 2016 du Budget Caisse des Ecoles : adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

voir TAB K

INVESTISSEMENT

voir TAB L

TOTAL BUDGET Caisse des Ecoles 2016 : voir TAB M

Echanges sur les projets et affaires en cours :

1. Isolation du bâtiment (demande de subvention F.S.I.P.L.)

2. Visite de l'Inspecteur d'Académie accompagné de l'Inspecteur de l'Education Nationale, de la circonscription de Florac, le 12 avril dernier. L'inspecteur a grandement apprécié la qualité du travail accompli par l'ensemble du personnel.

3. Une visite du Sous-Préfet est programmée le 25 mai prochain.

o Vote du Budget Primitif 2016 du Budget annexe A.E.P. : adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

voir TAB N

INVESTISSEMENT

voir TAB O

TOTAL BUDGET annexe

A.E.P 2016 : voir TAB P

Echanges sur les projets et affaires en cours :

1. Litige entre la commune et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse : un mémoire a été adressé à l'Agence de l'Eau avec copie à la Préfecture.

La décision de l'AERMC d'émettre deux titres de paiement de 1210.37 € et de 616 € pour les redevances prélèvements 2011 et 2012, est manifestement entachée d'illégalité pour les raisons suivantes :

- Contrevenant au principe de non rétroactivité des actes administratifs

- Erreur manifeste d'appréciation dans la motivation de la décision administrative

- Abus manifeste dans l'appréciation de la population totale majorée

2. Acquisition de la source de Peyre Brune : une demande d'estimation va être réalisée

auprès du Service des Domaines; ensuite, il conviendra de s'accorder sur le prix de vente avec le propriétaire, le groupement forestier.

3. Sont également évoqués l'acquisition de la source de Poussiels et le lancement d'une enquête d'utilité publique en vue de l'acquisition de la source du Cros.

4. Emprunt A.E.P pour les travaux d'enfouissement des réseaux humides aux hameaux de Léziniér et de l'Espinas (St Andéol)

Travaux d'électrification à Pénens – Bas : versement d'un fonds de concours

Le maire expose que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

voir TAB Q

Adopté par le conseil.

P.L.U.

Il est convenu de rompre la convention de groupement de commandes conclue avec la commune de Vialas pour l'élaboration du P.L.U.

Une nouvelle consultation va être prochainement lancée uniquement par et pour la commune de Ventalon en Cévennes.

Le maire informe de la caducité du P.O.S de Saint Frézal de Ventalon (hors PNC) au 31 mars 2017 et du retour au Règlement Nationale d'Urba-

nisme en l'attente de l'approbation du P.L.U.

Il est rappelé la charge de travail importante des élus lors du temps d'élaboration du P.L.U.; à cet effet, un groupe de travail a été constitué.

Le conseil autorise le maire à rompre la convention de groupement de commandes conclue avec Vialas et à lancer une consultation en marché à procédure adaptée pour choisir un prestataire pour la réalisation du P.L.U. de Ventalon en Cévennes;

Le plan de financement suivant est approuvé ainsi que les demandes de subvention à solliciter auprès de la DDT et du PNC : **voir TAB R**

Amendes de police 2016

des devis sont en cours avec M. Chassang de Lozère Ingénierie (pose de garde-corps, fixation de talus, aménagement de parkings aux hameaux de L'Espinas et de Lézinier)

Instruction technique des autorisations d'urbanisme

Signature d'une convention de mise à disposition de la DDT pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon : adopté à l'unanimité.

Avis du conseil sur le périmètre intercommunal

L'arrêté préfectoral du 29 mars dernier portant approbation du Schéma Département de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Lozère rattache la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère à celle des Hauts Gardons et de la Vallée Longue-Calbertois et l'exclut de la communauté de communes Florac – Sud Lozère. A l'unanimité, le conseil

exprime le souhait d'être associé à un EPCI Gorges Causses Cévennes intégrant la communauté de communes Florac Cévennes.

Une rencontre entre le Préfet de Lozère et les élus du territoire est prévue le 29 avril prochain.

Assurance statutaire du personnel

Le maire propose d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de CNP Assurances, à compter du 1er janvier 2016 et ce pour une durée de 4 ans.

Le taux d'adhésion pour le personnel affilié à la CNRACL est 5.09 % et de 1.05 % pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, soit un coût estimé à 3600.00 € pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

Participation forfaitaire avec modulation de la commune

A la protection santé (mutuelle) de ses agents titulaires et non titulaires – le conseil autorise le maire à mettre en œuvre la procédure de labellisation pour la protection santé de ses agents titulaires et non titulaires de droit public et de droit privé, de fixer à 15 € par agent le montant unitaire mensuel de la participation de la collectivité à la protection santé et de prévoir la modulation suivante : 7 €/mois supplémentaire par enfant à charge.

Représentation de la commune au sein de l'ASA DFCI canton du Pont de Montvert - annule et remplace la DE_2016_035

Vu les nouveaux statuts de l'association votés lors de l'assemblée générale de

l'ASA DFCI; le conseil procède à la réélection des délégués au sein de l'ASA-DFCI - Contrats Verts - Canton du Pont de Montvert. Sont élus à l'unanimité :

Délégués titulaires : MM. Camille LECAT et Alain VENTURA

Délégués suppléants : MM. Marc-François GOURDON et Pierre-Emmanuel DAUTRY

Représentation de la commune au sein de l'Office de Tourisme Des Cévennes au Mont Lozère

Annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués au sein de l'Office de Tourisme :

Déléguée titulaire : Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Déléguée suppléante : Mme Marie-Christine LIEBER

Représentation de la commune au sein du Syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes

Annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués au sein du Syndicat :

Délégué titulaire : M. Loïc JEANJEAN

Délégués suppléants : MM. Jacques HUGON et Frédéric MOUREAU

Suite à la création de la commune nouvelle, le syndicat s'interroge sur la contribution financière de Ventalon en Cévennes.

Des échanges ont lieu sur l'état d'avancement du projet d'aménagement (les parte-

naires financiers, l'implication des habitants, la mise en œuvre d'un tronçon pilote, la pose de garde-corps, l'utilité pour les usagers).

Représentation de la commune au sein du SIVU du réémetteur TV de la Vallée Longue

Annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués :

Délégués titulaires : Mme Fabienne SALMERON et M. Frédéric MOUREAU

Représentation de la commune au sein de l'association Trait d'Union - DE_2016_067

Sont élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : M. Camille LECAT

Déléguée suppléante : Mme Marie-Christine LIEBER

Motion sur le nombre de représentants des communes nouvelles dans les instances adoptée à l'unanimité

Motion anti-gaz de schiste – anti T.A.F.TA. adoptée à l'unanimité

Demande d'adhésion et motion de l'association Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales : report au prochain conseil.

Position du conseil contre la fermeture du Service des Impôts des Particuliers et du Service des Impôts des Entreprises de Florac adoptée à l'unanimité.

Position du conseil contre la vente de l'usine QUE-ZAC et sa restructuration par l'éventuel repreneur : adoptée à l'unanimité.

Convention de passage pour un sentier d'interprétation de la Châtaigneraie de l'Espinas à l'association Epi de Mains : adopté à l'unanimité.

Projet d'interruption de l'éclairage public de minuit à 6 h du matin
Possibilité d'obtenir une aide financière du P.N.C (minimum de travaux = 30 000 €). Possibilité également d'obtenir une aide financière du SDEE pour installer des minuteurs dans les compteurs généraux (coût des travaux moindre).

Demande de dérogation auprès du Conseil Départemental de la Lozère pour le transport scolaire d'Estéban MONIER
Le maire propose au conseil de demander auprès du Service des routes, des transports et des bâtiments du Conseil Départemental de la Lozère une extension du service de transport scolaire desservant le collège Henri Gamala comme suit : point de rattachement du hameau de la Ponge au hameau du Salson (aller-retour).

Approuvé à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au hameau de Pénens-Bas : plan de financement et demande de subvention : voir TAB S
approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 23h30.

TAB I

Associations	Montants votés	Ne participent pas au vote
A.B.P.S.	650.00 €	
Epi de Mains	650.00 €	V. Nunge, C. Lecat, J. Hugon
ASA DFCI	7 000.00 €	C. Lecat, A. Ventura
Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc	100.00 €	D. Mathieu
Châtaigneraie cévenole	25.00 €	
Théâtre Clandestin	400.00 €	
Cinéco	600.00 €	
Association des Parents d'Elèves	400.00 €	C. Mathieu
Du Céfédé à la ligne verte	250.00 €	
A.S. du collège des 3 vallées	50.00 €	
A.N.A.C.R.	50.00 €	
Fondation du patrimoine	50.00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers du Collet de Dèze	300.00 €	
A.L.E.P.E.	20.00 €	
Promotion de Saint Andéol	200.00 €	
TOTAL	3745.00 €	

TAB J

Bâtiment	Taux aide total	FSIPL	Auto financement	Taux auto financement	Coût HT
Salle polyvalente	60.00%	8 100.00 €	5 400.00 €	40.00 %	13 500.00 €
Ecole	70.00%	22 365.00 €	9 585.00 €	30.00 %	31 950.00 €
Logement Géripon	50.00%	4 225.00 €	4 225.00 €	50.00 %	8 450.00 €
Logement mairie Géripon	80.00%	32 680.00 €	8 170.00 €	20.00 %	40 850.00 €
Logement/Mairie Lézinié	80.00%	21 560.00 €	5 390.00 €	20.00 %	26 950.00 €
TOTAL	73,07%	88 930.00 €	32 770.00 €	26.93 %	121 700.00 €

TAB K

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	64 543.66 €	63 050.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 1 493.66 €
TOTAL fonctionnement	64 543.66 €	64 543.66 €

TAB L

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	1.75 €	0.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 0.00 €	(si solde positif) 1.75 €
TOTAL investissement	1.75 €	1.75 €

TAB M

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	64 545.41 €	64 545.41 €
------------------------------------	--------------------	--------------------

TAB N

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	54 574.57 €	49 994.47 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 4 580.10 €
TOTAL fonctionnement	54 574.57 €	54 574.57 €

TAB O

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	84 041.90 €	58 948.32 €
Reste à réaliser exercice 2015	94 332.60 €	93 547.60 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 0.00 €	(si solde positif) 25 878.58 €
TOTAL investissement	178 374.50 €	178 374.50 €

TAB P

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	232 949.07 €	232 949.07 €
------------------------------------	---------------------	---------------------

TAB Q

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Pénens Bas	16 533.11 €	Participation du SDEE	14 466.47 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	2 066.64 €
Total	16 533.11 €	Total	16 533.11 €
Nature des travaux		Participation du SDEE	7 864.09 €
Génie civil Pénens Bas	11 796.13 €	Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 932.04 €
Total	11.796.13 €	Total	11 796.13 €

TAB R

	TAUX	TOTAL € HT
ETAT – DDT	45.71 %	16 000.00 €
P.N.C.	10.00 %	3 500.00 €
Emprunt commune	44.29 %	15 500.00€
TOTAL	100.00 %	35 000.00 €

TAB S

	Participation commune		Subvention Contrat territorial Département % - HT		TOTAL % - HT	
Enfouissement réseau tél	60.00%	3545.00 €	40.00 %	2363.00 €	100.00 %	5907.00 €



**Ventalon en
Cévennes
conseil municipal
31 mai 2016**

Présents : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Josette ROUX, Hervé PELLECUER, Céline MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Marc GOURDON, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Jean-Claude DAUTRY, Camille LECAT, Emilie MERMET-BOUVIER.

Absents excusés : Loïc JEANJEAN (Procuration à Josette ROUX), Miriame ROESSEL (procuration à Emilie MERMET-BOUVIER), Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS (procuration à Véronique NUNGE), Alain VENTURA (procuration à Camille LECAT)

Absents: Daniel MATHIEU, Marie-Christine LIEBER,

Frédéric NADLER, Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 45.

Modalités de départ de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire Camille LECAT remercie les conseillers présents pour leur réactivité suite à la programmation rapide de ce conseil municipal et expose les faits suivants : En début de semaine dernière, lors d'un entretien avec monsieur le Maire, Madame Sandra LAURAIN, secrétaire de mairie, a fait part de son souhait de mettre fin à son contrat de travail au sein de la commune de Ventalon en Cévennes pour réaliser un projet personnel. Une fois informé de ce souhait, le bureau des élus s'est réuni à plusieurs reprises et a souhaité réunir le conseil

municipal dès que possible afin de décider les modalités de son départ, de délibérer pour une décision modificative budgétaire et d'établir la procédure de recrutement d'un(e) secrétaire de mairie. F MOUREAU souhaite avoir des précisions sur les raisons de ce départ. Les élus siégeant au bureau répondent que madame LAURAIN n'a pas donné de raisons exceptionnelles un choix personnel. P-E DAUTRY demande s'il a été demandé à madame LAURAIN lors de cet entretien si les raisons de ce départ étaient liées à ses conditions de travail au sein de la commune. Monsieur le Maire et les élus du bureau confirment que le départ de madame LAURAIN n'est en rien lié à ses conditions de travail ou à d'éventuels incidents survenus durant son travail. Monsieur Le Maire indique que madame LAURAIN lui a fait parvenir une lettre de démission ce 31 mai 2016, et que ce départ sera effectif le 31 juillet 2016. Monsieur le Maire fait un

exposé sur les différentes possibilités légales existantes pour décider des modalités de ce départ du fait du statut de Madame LAURAIN (contractuelle non titulaire de la Fonction Publique territoriale) : Départ volontaire : celui-ci peut être indemnisé dans la limite de 2 ans de salaire brut et donne droit au chômage après 4 mois de carence. Monsieur le Maire rappelle que la rupture conventionnelle du contrat de travail n'est pas possible dans la fonction publique territoriale. Le Bureau municipal a estimé que seul un départ volontaire de madame LAURAIN pouvait être envisagé. Toutefois étant donné les excellents services de Madame LAURAIN, le bureau souhaite que le conseil municipal se prononce pour et délibère sur une éventuelle indemnité de départ volontaire. Monsieur le Maire explique que ce type d'indemnité ne nécessite pas le paiement de charges sociales et patronales, est limitée à 2 ans de

salaire brut et que le budget prévisionnel 2016 permet au conseil 4500 € (compte des charges exceptionnelles de fonctionnement) + 2000 € (provisionnés pour le recrutement d'un emploi aidé annulé) de libertés financières pour financer les éventuels surcoûts liés au départ de madame Laurain et au recrutement de son (sa) remplaçant(e). Il explique également que si Madame LAURAIN accepte cette indemnité, elle ne pourra retravailler durant 5 ans pour la fonction publique territoriale sans rembourser cette indemnité. F MOUREAU exprime de fortes réserves sur la décision d'une telle indemnité de départ au motif qu'il ne comprend pas que la commune ait à payer une indemnité à une personne qui démissionne alors que nombres de personnes sur le territoire (agriculteurs, indépendants) subissent les effets de la crise. C MATHIEU exprime de fortes réserves sur la décision d'une telle indemnité de départ au motif que cela créerait un précédent qui pourrait se révéler onéreux en cas de nouveau départ au sein du personnel communal. Pierre-Emmanuel DAUTRY estime quant à lui que vu l'excellent service rendu à la collectivité et notamment les nombreuses heures supplémentaires effectuées gracieusement par Madame Laurain durant les 6 années au service de la collectivité, il est juste et normal qu'une indemnité substantielle soit versée à madame Laurain à son départ.

Les conseillers présents débattent sur ces idées. Il est finalement décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour ou contre le principe du versement d'une indemnité de départ volontaire aux agents non titulaires rédacteurs de la Catégorie B. 17 votes Pour, 0 vote Contre, 1 vote nul. Jacques Hugon quitte le conseil municipal pour convenances personnelles. Le principe du versement d'une indemnité de départ étant approuvé par le conseil, monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur le montant de celle-ci. Après débat des différents conseillers présents sur le montant souhaitable, un vote à bulletin secret sur le versement d'une indemnité de départ volontaire équivalente au montant de l'indemnité légale normalement due dans le cadre d'un licenciement soit 2.3 fois le salaire mensuel net (soit 3861.33 €) est effectué : 16 votes pour, 0 vote contre, 0 vote nul. Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer pour le transfert de 4000 € du chapitre 022 (charges exceptionnelles) au chapitre 065 (charges de personnel) du budget prévisionnel de fonctionnement, afin de pouvoir faire face aux dépenses imprévues liées au départ de Sandra LAURAIN et au recrutement de son (sa) remplaçant(e). 16 votes pour, 0 vote contre, 0 vote nul. Monsieur le Maire expose les modalités du lancement de la procédure de recrutement d'un(e) secrétaire de mairie à temps plein soit 35 heures par semaine. Il ne souhaite pas utiliser les services du centre de ges-

tion de la fonction publique territoriale pour ce recrutement. Une offre d'emploi a été diffusée dans les médias locaux (Lozère Nouvelle). La fiche de poste est en cours d'actualisation par madame Laurain, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint. Une fois actualisée, celle-ci sera diffusée aux conseillers auquel Monsieur le Maire demande de donner la plus grande publicité à cette offre d'emploi. Les candidatures et CV seront étudiés par le Bureau Municipal. Les candidats sélectionnés seront reçus en entretien par Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint et Madame V NUNGE. Une fois la personne idoine choisie, Monsieur le Maire réunira le conseil municipal afin de finaliser le recrutement.

Décision modificative budgétaire budget eau : voir TAB 1 adopté à l'unanimité

Adhésion au C.N.A.S le conseil autorise le maire à signer la convention C.N.A.S pour une adhésion à compter au 1er janvier 2016.

Informations diverses données au conseil

1. Visite de monsieur le Sous-Préfet à l'école des Abrits le 26 Mai 2016.
2. CR de l'AG de l'association des communes forestières. Notamment, il est rappelé que les travaux d'entretien de la voirie donnent droit à abattement de la FCTVA depuis le début de l'année.
3. Travaux en cours, notamment aménagements Lézinié.

4. Travaux à venir, notamment enfouissement des réseaux à Pénens Bas.
 5. Programme voirie 2016. L'enveloppe budgétaire est légèrement supérieure au devis des travaux programmés. Il est peut-être possible d'effectuer des compléments. Il est demandé aux conseillers de faire part des éventuels besoins à ce sujet. F MOUREAU cite la voie communale de Loubreyrou à Penens Bas, C MATHIEU cite la montée de Champdormergue dont la réfection récente est de mauvaise qualité. M GOURDON demande s'il est possible de faire une opération de comblement de nombreuses ornières et nids de poules sur le réseau communal. Monsieur le Maire explique que cela sera fait en utilisant de l'empois à froid.

A 20 h 30, la séance est levée.

TAB 1

2315-11	57 211.00 €
21531 - 11	- 57 211.00 €
2315	7 944.00 €
21 532 - 12	- 7 944.00 €
TOTAL	0.00 €

Conseil communautaire du 24 mars 2016

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAF-FARD; Jean Pierre ALLIER; Jean Paul VELAY; François FOLCHER; Dominique MOLINES; Stéphane MAURIN; Yves COM-MANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT; Alain VENTURA; Jean Claude DAUTRY

Vialas : Michel REYDON; Vanessa ALBARET; Hervé CHAPELON; Pascale FILLAU

Titulaire absent ayant donné procuration : Michel RIOU a donné procuration à Jean Paul VELAY; Jacques HUGON a donné procuration à Alain VENTURA; Michel BOULANGER a donné procuration à Vanessa ALBARET

Excusés : Néant

Jean Claude DAUTRY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du 25 février 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point n° 7 à l'ordre du jour de la présente séance :

□ Ressources humaines : Médecine Préventive

1. Comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse

Le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après présentation du budget principal de l'exercice 2015, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2015 du budget principal de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Après présentation des budgets annexes de la ZAE de Masméjean, de la Cure et de l'Enfance et Jeunesse pour l'exercice 2015, leur exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver les comptes de gestion 2015 des budgets annexes de la ZAE de Masméjean, de la Cure et de l'Enfance et Jeunesse.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse

Le Président informe que le compte administratif présente les résultats comparables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2015 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après : **voir TAB 1-2-3-4**

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Fixation des taux des taxes directes locales 2016

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2015. Dans le cadre du contexte économique actuel, il propose de ne pas appliquer de hausse des taux pour cette année et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation : 2.50
- Taxe Foncière Bâti : 3.00
- Taxe Foncière Non Bâti : 46.90
- Cot° Foncière des ETS : 3.94

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Budget principal 2016 et budgets annexes 2015 ZAE de Masméjean, La

Cure, Enfance et Jeunesse

Le budget des collectivités détermine les autorisations (ouvertures de crédits) maximales des dépenses et recettes pour l'année. Il comprend 2 sections (fonctionnement et investissement) elles-mêmes réparties entre dépenses et recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont des charges et produits de gestion courante tels que les produits d'entretien, ou les loyers encaissés. La section d'investissement retrace les charges et produits « durables » tels que des constructions, acquisition de mobilier et matériel spécifique et des produits permettant de les financer comme les emprunts, subventions. Enfin, le budget est voté avant le 15 avril de l'année hors renouvellement des organes délibérants. Il doit être voté en équilibre, c'est-à-dire que le montant total des dépenses doit être couvert par le montant total des recettes pour chaque section. Le Président informe que la commission des finances s'est réunie afin de débattre des projets et modalités d'élaboration du budget. Ce travail a été de qualité et nécessaire. Il présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2016. Le budget 2016 est difficile à boucler. La préoccupation principale étant la couverture des dépenses et l'équilibre budgétaire. Ainsi, comme l'an dernier, un appel de fonds sera demandé aux communes membres pour combler le manque de

TAB 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		37 606.79	477 603.85		477 603.85	37 606.79
Opérations de l'exercice	327 458.08	292 643.97	350 833.73	735 097.67	678 291.81	1 027 741.64
TOTAUX	327 458.08	330 250.76	828 437.58	735 097.67	1 155 895.66	1 065 348.43
Résultats de clôture		2 792.68	93 339.91		90 547.23	

TAB 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ENFANCE ET JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	220 377.60	220 377.60			220 377.60	220 377.60
TOTAUX	220 377.60	220 377.60			220 377.60	220 377.60
Résultats de clôture		0.00				0.00

TAB 3

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ZAE DE MASMEJEAN

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		54 982.50	74 720.85		74 720.85	54 982.50
Opérations de l'exercice	102 109.57	113 645.11	103 159.88	74 720.85	205 269.45	188 365.96
TOTAUX	102 109.57	168 627.61	177 880.73	74 720.85	279 990.30	243 348.46
Résultats de clôture		66 518.04	103 159.88		36 641.84	

TAB 4

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE LA CURE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés				4 801.16		4 801.16
Opérations de l'exercice			9 407.36	29 996.33	9 407.36	29 996.33
TOTAUX			9 407.36	34 797.49	9 407.36	34 797.49
Résultats de clôture				25 390.13		25 390.13

recettes. Malgré l'adhésion de la commune de Vialas, la baisse des dotations de l'État se poursuit. Ainsi la DGF, diminuée de la contribution au redressement des finances publiques, arrive à son niveau plancher avant d'être négative. Hervé CHAPELON ne comprend pas quel est le but

de cette baisse des dotations et se demande ainsi de quoi vit l'EPCI. Dans ces conditions, comment maintenir les services publics comme la petite enfance et comment assurer son bon fonctionnement? La communauté de communes doit-elle envisager de ne plus prendre de compétence?

Jean Pierre ALLIER rappelle qu'au regard de l'ensemble des réalisations ambitieuses de la CCCML il ne faut pas tomber dans le pessimisme, mais bien au contraire, et être fier d'avoir apporté un développement économique et touristique sur le territoire.

Michel REYDON précise que les communautés de communes seront amenées à refuser d'assumer les projets de fonctionnement.

Le Président présente les projets d'investissement. L'acquisition de la Croix de Berthel est suspendue et la subvention d'État perçue

devra être remboursée ; la construction de la gendarmerie est en cours de solde financier ; du matériel informatique est prévu pour la cyberbase ; des travaux sont provisionnés pour le chemin de Stevenson ; la réhabilitation de l'Espinassas est terminée ; l'atelier relais de St Frézal de Ventalon et la réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère sont en cours d'étude.

Pour le budget annexe de la Cure, le financement par la poste est réduit du coût de son aménagement intérieur. Le plan de financement est en cours de bouclage par une demande de prêt Prêt Locatif Social (PLS). Pour les logements sociaux, les loyers prendront en charge le reste à courir des charges.

Pour le projet annexe de la ZAE de Masméjean, les terrains sont stockés financièrement dans l'attente de leur vente. Les travaux de la 2ème partie se réaliseront cette année.

Pour le budget annexe Enfance et Jeunesse, la CCCML finance la crèche, l'ALSH et le club ado. Les communes financent le TAP et le périscolaire. L'association Trait d'Union s'est trompée dans l'évaluation du coût du TAP 2015 à charge de du SIVU de l'Estournal. C'est à ce titre que l'association a demandé à la CCCML une subvention exceptionnelle. La commission des finances n'est pas favorable à cette subvention. Stéphan MAURIN informe que l'association n'a pas pris l'ampleur de la situation et déplore, malgré un audit en cours, le manque de professionnalisme.

Le Président propose au

conseil d'approuver et fixer comme suit, les résultats des différentes sections des budgets primitif et annexes de l'exercice 2016 :
voir TAB 5

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Subventions 2016

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2016. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

L'association des Métiers d'Art en Cévennes a déposé une demande de subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de son festival « Métiers d'Art 2016 ».

Considérant l'intérêt personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'association des Métiers d'Art en Cévennes, Alain JAFFARD et Hervé CHAPELON n'ont pas pris part aux débats et vote qui ont suivi. **voir TAB 6**

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil précise que les subventions seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la

preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

- Vanessa ALBARET souhaite que la mission locale ouvre une permanence sur Vialas. Une proposition pourrait être émise auprès de la Mission Locale de Lozère pour partager les permanences avec celle de la MSAP du Pont de Montvert.

- Hervé CHAPELON demande des précisions sur l'emploi de la subvention pouvant être attribuée à l'association Vivre à Vialas. Sert-elle à couvrir les salaires de l'activité cyberbase ? N'est-ce pas à la CCCML de prendre en charge la gestion, car elle en a la compétence ?

- Jean Pierre ALLIER précise que la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes fournissait le matériel informatique et prenait en charge des frais de fonctionnement comme le téléphone. La subvention attribuée correspond à une aide au fonctionnement en général. De plus, l'association pourra bénéficier du financement de la CAF portant ainsi une pérennisation pluriannuelle. Par ailleurs, au regard des prochaines fusions de communautés de communes, cette plateforme MDE (Maisons de l'Emploi) sera un lieu intéressant avec un autre lieu qui sera à défendre : L'Espinassas. La MSAP du Pont de Montvert sera coordonnateur des plateformes de notre territoire. Les agents pourront se déplacer pour soutenir et assister les agents en place pour l'animation des relais. **17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Concernant l'association Jazz en Cévennes,

Michel REYDON se retire de la décision, Pascale FILLAU est contre, Vanessa ALBARET s'abstient. Hervé CHAPELON précise que les associations qui portent un développement culturel sur le territoire doivent être soutenues. Il n'est pas cohérent qu'une association se déploie sur notre territoire et ne soit pas financée. Alain JAFFARD soutient l'aide des collectivités aux associations et demande à quel niveau elle doit avoir lieu ; est-ce la CCCML ou les communes membres ? Jean Pierre ALLIER précise que la CCCML ne pourra financer que dans le cadre d'une compétence culturelle, néanmoins, les communes n'auront plus la possibilité de les financer. **voir TAB 7**

6. État d'avancement des projets en cours

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Le litige enduit extérieur est toujours en cours. Stéphan MAURIN renouvelle sa demande d'aménagement du panneau de sécurité aux abords de la gendarmerie qui jouxte le groupe scolaire de l'Estournal. Jean Pierre ALLIER propose d'organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs afin d'étudier les meilleures solutions à mettre en œuvre.

- Cure du Pont de Montvert : Les travaux ont démarré. Ils sont prévus sur un calendrier de 10 mois.

- ZAE de Masméjean : Le dépôt de permis d'aménager

devrait intervenir rapidement. Suite au refus de son permis de construire et à la longueur des délais d'acquisition, un des acteurs économiques s'est dédit pour l'acquisition du lot n° 2.

- Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Deux propositions ont été réceptionnées pour l'étude de faisabilité.

- Espinas : Camille LECAT rappelle qu'à la suite du dernier épisode cévenol de septembre 2015 et aux dégâts constatés sur le bâtiment de l'Espinas, nous avons sollicité notre assurance et une expertise a été réalisée. Le rapport a été réceptionné. L'Assurance de l'Architecte a convoqué une expertise contradictoire. Des travaux pour palier à l'évacuation des eaux pluviales et des travaux prévus, non réalisés par les entreprises, ont été effectués. Malgré tout, il faudra attendre un nouvel épisode cévenol afin de vérifier que les travaux complémentaires sont suffisants. Le crépi de la salle d'exposition présente une mauvaise carbonatation. Elle serait due au calendrier serré de réalisation des ouvrages et une humidité du mur. Les dommages sont non structurels. Une reprise au lait de chaux est proposée. Jean Pierre ALLIER et Hervé CHAPELON rappellent que dans le contexte géographique du lieu, il faut accepter que la salle d'exposition soit humide. Jean Pierre ALLIER précise qu'en trois mois d'expertise les trois quarts des litiges sont résolus. Dans l'espace chaufferie, il a été constaté une venue d'eau. Cela est dû à une mauvaise conception. L'architecte affirme que cela

n'était pas prévu selon une entente avec le Président sortant, Daniel MATHIEU. Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à ester en justice et de s'attacher la mission d'un avocat, pour défendre les intérêts de la collectivité dans cette affaire, en vue de prolonger le délai de parfait achèvement des travaux.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Le Vent des Bancelles : Le Président rappelle qu'avec la prochaine fusion des communautés de communes le journal « Le Vent des Bancelles » pourrait être fusionné avec les autres revues communautaires. Ainsi, la conception et le contenu de ce journal échapperaient aux deux communes, Ventalon en Cévennes et Pont de Montvert – Sud Mont Lozère qui le porte depuis des années. Pour éviter cela, Alain VENTURA énonce l'idée que la commune historique de cette édition, Ventalon en Cévennes, prenne en charge la gestion de ce journal, de la conception à la pré-distribution. Les modalités de gestion seraient retracées dans un budget annexe, et les communes associées rembourseraient les charges restantes en compte prorata. Une convention de mise à disposition de personnel et matériel de la CCCML vers la commune gestionnaire serait établie. Un rapide résumé historique est porté à l'attention des élus de la commune de Vialas. Dans leur cas, la revue municipale est assurée par les associations et la municipalité n'intervient pas dans leur financement. Camille LECAT émet l'idée d'un partenariat public/privé avec une gestion associative et un financement public, dans

la continuité de l'existant. Un groupe de travail est constitué pour l'occasion. En sont membres Jean Pierre ALLIER, Jean Paul VELLAY, Stéphan MAURIN.

- SM Pays Cévennes : Les communes ont reçu un projet de convention 2016. Jean Pierre ALLIER propose de ne pas la signer et de ne réaliser le paiement de 2015 qu'à l'appui des données de gestion fournies par le syndicat. Il propose un texte commun en ce sens.

7. Ressources humaines : Médecine préventive

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du décret n° 85-603 du 10/06/1985 et notamment de son article 10 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive, la collectivité doit adhérer au service de médecine préventive pour la surveillance de ses agents. Il propose de souscrire au CMIST d'Alès.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 15.



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la Communauté de communes sur le site internet, ainsi que tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2016 :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

TAB 5

Budget principal 2016

Dépenses et recettes de fonctionnement	450 772.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 091 355.78 €

Budget annexe enfance et jeunesse 2016

Dépenses et recettes de fonctionnement	179 195.99 €
Dépenses et recettes d'investissement	0.00 €

Budget annexe Zae de Masméjean 2016

Dépenses et recettes de fonctionnement	325 326.61 €
Dépenses et recettes d'investissement	269 269.45 €

Budget annexe la cure 2016

Dépenses et recettes de fonctionnement	3 000.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	337 863.04 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

2. Vacance de mandat d'un conseiller communautaire

Le Président rappelle à l'assemblée que Jean Louis SERVIERE a présenté sa démission de ses fonctions de premier adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Vialas et donc de conseiller communautaire. Suivant l'ordre du tableau de la commune de Vialas, Michel PELLEQUER pourvoit à son remplacement comme délégué communautaire. Le nouveau tableau du conseil communautaire ainsi constitué sera notifié à Monsieur le Préfet de la Lozère.

3. Disparition des services entreprises et particuliers des impôts de Florac : Motion de soutien

Vu l'annonce du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Lozère informant du transfert des services des Impôts des Particuliers (SIP) et des Entreprises (SIE) de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017,

Considérant l'importance fondamentale du maintien de ces services et agents sur notre territoire,

Le Président informe l'assemblée que cette décision résulte d'une politique de l'administration visant tant à contribuer à la réduction des déficits publics par une réduction des effectifs qu'à réaliser des économies de coût de fonctionnement en réduisant le nombre d'implantations géographiques.

Le CONSEIL de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère :

RAPELLE que dans notre département rural, le service public joue un rôle social et économique primordial. La

fermeture des services SIP et SIE de Florac est une régression au détriment de l'usager et des entreprises qui seront contraints à de longs déplacements. Pire, le réseau téléphonique étant instable, les communications avec les services de Mende seront longues et incertaines. Véritable fracture sociale pour notre milieu rural, cette préconisation de fermeture est inacceptable,

AFFIRME que c'est d'un vrai désenclavement durable de notre territoire et donc d'un véritable aménagement du territoire qu'il s'agit!

AFFIRME son attachement aux services SIP et SIE de Florac,

DEMANDE le maintien de ces services de proximité nécessaires non seulement au maintien des populations et de l'économie, mais aussi au soutien des collectivités de notre territoire,

SOUHAITE qu'une collaboration plus étroite et un véritable débat soient engagés par la DGFIP avec les collectivités territoriales en matière de déploiement des centres des impôts,

CONCLUT qu'il est nécessaire de maintenir un maillage territorial répondant aux besoins des populations et demande le maintien des services des impôts SIP et SIE de Florac.

4. Mise en œuvre du groupe de travail « modification de périmètre » : calendrier et premiers échanges

Le Président rappelle à l'assemblée que Jean Louis SERVIERE a présenté sa démission de ses fonctions de premier adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Vialas et donc de conseiller communautaire. Il convient de procéder à son

remplacement au sein de ce groupe de travail.

Est désigné comme délégué siégeant auprès de ce groupe de travail : Hervé CHAPELON

17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

5. CDCI, quelle issue ? : Délégation, motion

Le Président rappelle que dans un premier temps une rencontre entre les communautés de communes opposées au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par M. le Préfet de la Lozère et ce dernier, est organisée le vendredi avril à 10 heures.

Dans un deuxième temps, la communauté de communes peut demander une fusion avec la communauté de communes de Florac Sud Lozère en application du droit commun.

Dans un troisième temps, un communiqué de presse sera diffusé au plus tôt.

Dans la cohérence de la démarche, Vanessa ALBARET fait lecture de la délibération de la CCCHG. Le Président propose au conseil de demander d'une part la fusion de la CCCML et CCFSL en application du droit commun et d'autre part, la fixation de ce projet de périmètre par arrêté préfectoral au 31/12/2016.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

6. Syndicat Mixte Pays Cévennes : Action pour retrait

Le Président informe que la CCCML a sollicité l'appui de Messieurs le Préfet du Gard et Sous-préfet d'Alès sur la question du refus du Président du SM Pays Cévennes de porter à l'ordre du jour du comité syndical le retrait de

notre communauté de communes.

Monsieur le Sous-préfet d'Alès nous rappelle dans son courrier du 05/04/16 qu'il y a lieu de se référer aux dispositions applicables aux conseils municipaux. Ces dispositions précisent que le choix des questions portées à l'ordre du jour relève du pouvoir discrétionnaire du maire. Ainsi, le Préfet ne disposerait pas de pouvoir à contraindre un élu à ce droit et rappelle qu'il appartient à la CCCML de saisir le tribunal administratif de Nîmes sur cette question.

Le Président propose au conseil de l'autoriser et lui donner mandat à ester en justice pour défendre les intérêts de la collectivité et établir une requête devant le tribunal administratif de NIMES.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

7. Zéro pesticide : Diagnostic du PNC

Le Président informe le conseil que le législateur prévoit une obligation aux collectivités de répondre au zéro pesticide d'ici à 2020. Il précise que le Parc National des Cévennes est dans une démarche de promotion et soutien de cette thématique et se propose d'élaborer gratuitement un diagnostic de notre territoire. À l'appui de ce document, les communes membres pourront s'organiser pour mutualiser des investissements, des formations des agents, etc. Grâce à ce diagnostic, les actions seront financées par les agences de l'eau Méditerranée/Corse à 80 % et Adour Garonne à 70 %. Il propose au conseil de solliciter le PNC pour réaliser ce diagnostic.

Camille LECAT précise que si les communes sont peu utilisatrices des pesticides,

le territoire est quand même concerné par cette démarche. Michel REYDON démontre l'intérêt pour les communes de mutualiser et grouper les achats de matériels et machines onéreux.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État d'avancement des projets en cours

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier est en attente du bail administratif.

- Cure du Pont de Montvert : Les travaux ont débuté et la sécurisation des lieux est assurée.

- ZAE de Masméjean : Le Président présente l'étude élaborée par le Cabinet Mégret, maître d'œuvre de l'opération. Il propose au conseil de valider ce dossier, de lui donner mandat pour signer le permis d'aménager correspondant et de lancer la consultation des entreprises.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Étude de faisabilité en cours.

- L'Espinassac : La requête auprès du tribunal administratif de Nîmes pour suspension du délai de parfait achèvement est en cours de rédaction.

- Visite d'Aurélienne MAILLOLS : La CCMCL a invité Aurélienne MAILLOLS, Vice-présidente de la région, pour lui présenter les projets à venir et solliciter son soutien financier. Concernant la réhabilitation de la Cure du Pont de Montvert, les travaux ayant débuté, le dossier complémentaire de financement ne sera pas éligible. Pour la réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère, le soutien financier pourra être porté sur l'isolation et le chauffage. Pour l'atelier économique de St Frézal de Ventalon, des cré-

ditions pourront être allouées en 2017.

- Presbytère de Fraissinet de Lozère : Deux dossiers de subvention seront montés : un pour le bâti et un pour la chaufferie. Une demande de subvention sera faite auprès de la DDT dans le cadre de l'enveloppe de fonds de soutien aux investissements. Un diagnostic sera sollicité auprès de Lozère Ingénierie.

- Association Trait d'Union : L'organisme en charge du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a terminé son document de synthèse. Une présentation devra être organisée en présence des parents, élus et agents. Il est à regretter que les parents ne participent pas suffisamment à cette association. Il est certain que le fonctionnement est compliqué avec ses 4 structures : crèches, ALSH, périscolaire et TAP. Cependant, conscients de l'intérêt indéniable d'une telle association sur le territoire, les élus des communautés de communes s'engagent dans la gouvernance de cette structure.

Les élus constatant un problème d'organisation et de gestion en gouvernance ont dû intervenir en conseil d'administration et faire de l'ingérence dans la gestion des ressources humaines.

Jean Pierre ALLIER émet l'idée d'une nouvelle association avec une nouvelle direction ou une gestion en centre intercommunal d'action sociale (CIAS) avec une gestion administrative.

Vanessa ALBARET informe que la commune de Vialas

est intéressée pour la mise en place des TAP avec cette association.

- ATCC : L'assemblée générale s'est tenue dernièrement. Il a été abordé le problème de la double cotisation de la CCCML à l'ATCC et au SM Pays Cévennes. L'ATCC minore la participation de la CCCML. Durant l'absence du chargé de mission de l'ATCC pour l'accueil de population, la MSAP a pris le relais de la mise à jour de la plateforme internet logement. Une convention de partenariat sera mise en place.

- Dredi'S Café : Suite à la sollicitation du Dredi'S café concernant leurs difficultés rencontrées pour la livraison de la presse sur le Pont de Montvert, la CCCML a sollicité le soutien de Monsieur le Sous-préfet de Florac dans cette affaire. Par réponse du 19 avril, il nous informe que dans le cadre du mandat qui lui est confié, le dépositaire de presse en charge de la zone de desserte concernée est rémunéré pour la livraison des points de vente. Compte tenu de ces éléments, d'une part il a été rappelé au centre de presse de Millau ses obligations et d'autre part, il lui a été demandé de reconsidérer la situation du Dredi'S Café. Cet établissement fait à présent l'objet d'une livraison quotidienne conformément au cahier des charges du centre presse. Un communiqué de presse sera diffusé sur cette affaire.

9. Vice-présidence : démission et nomination d'un 4^e vice-président

Jean Pierre ALLIER, Président de la Communauté de

Communes Des Cévennes au Mont Lozère informe que dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et la nouvelle représentativité au sein du conseil communautaire, le législateur a prévu des ratios de vice-présidence qui ne donnent malheureusement pas la possibilité d'ouvrir un cinquième poste de vice-président à la CCCML. Dans ce contexte, Jean Paul VELAY a décidé de mettre fin à ses fonctions de 4^e Vice-président de la Communauté de Communes, démission que Monsieur le Préfet a acceptée par courrier en date du 22 avril 2016, devenue effective par notification le 27 avril 2016.

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection d'un nouveau 4^e Vice-président conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Après un appel de candidatures, se déclare candidat : Monsieur Michel REYDON. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 10

M. Michel REYDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^e Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.

TAB 8

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain JAFFARD	Jean Pierre ALLIER
Camille LECAT	Alain VENTURA
Michel REYDON	Vanessa ALBARET

Conseil
communautaire du
26 mai 2016

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFARD; Jean Pierre ALLIER; François FOLCHER; Michel RIOU; Yves COMMANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT; Alain VENTURA; Jean Claude DAUTRY; Jacques HUGON Vialas : Michel REYDON; Vanessa ALBARET; Hervé CHAPELON; Pascale FILLAU;

Titulaires absents ayant donné procuration : Dominique MOLINES a donné procuration à Yves COMMANDRÉ; Michel BOULANGER a donné procuration à Michel REYDON; Michel PELLEQUER a donné procuration à Hervé CHAPELON

Excusés : Jean Paul VELAY; Stéphan MAURIN

En préambule à la séance, une présentation des projets en cours du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML) par René CAUSSE Président du SMAML accompagné de Cécilie ROCHE, Chargée de mission, a été organisée.

Pôle de Pleine Nature autour du Mont Lozère : Ce projet entre dans le champ de l'appel à projets Massif Central, labellisation de la destination touristique pour lequel 24 collectivités territoriales ont déposé des dossiers de candidature et dont seulement 8 seront retenues. Cette démarche vise à développer et structurer les activités de pleine nature sur le Mont Lozère. Un diagnostic a été élaboré et pré-

senté en comité de pilotage en février 2016, s'en suivra des propositions pour une stratégie de mise en œuvre sur le territoire avec pour chef de file le SMAML.

Les objectifs issus de ce diagnostic sont :

- Apporter une cohérence et une synergie de territoire entre les vallées et sommets
- Développer des activités pleines nature et agricoles
- Créer une culture « montagne » avec la pratique des jeunes et la facilité d'accès.
- Créer une entité « Mont Lozère » et, dépasser les clivages Gard/Lozère et Mas de la Barque/Mont Lozère.

Les actions issues de ce diagnostic qui seront affinées au mois de juin sont :

- Concentrer les activités par le déploiement d'un maillage cohérent
- Garantir des pratiques par la mise en sécurité des sites pour les pratiquants
- Conforter les villes « porte » par une montée en gamme des prestations, des solutions de mobilité, de la communication et commercialisation.

Terra rural 2016 : Ce projet entre dans le champ des mesures européennes avec comme chefs de file les Régions. À ce titre, la nouvelle région continuera à porter des financements sur ces projets avec en retour des exigences de résultats. Les territoires devront coordonner leurs actions et répondre à des grilles d'analyse prédéfinies par la région pour être éligibles.

Le terra rural 2016 porte trois thématiques :

- Revitalisation GR68 avec le projet de « chemin qui parle »
- Valorisation de la production de jus de pomme sur Génolhac
- Ferme de reconquête sur la commune de Prévenchères,

secteur Alzon.

Le SMAML est un incubateur de dynamique et fédérateur de projets sur les territoires. Aussi, il attend un engagement des territoires, à l'exemple des dégâts qu'a subi le Mas de la Barque suite aux inondations. Si un dossier de catastrophe naturelle a été déposé et approuvé avec un financement de 80 %, il reste à couvrir les 20 % restant plus la TVA, soit 30 573.05 € ht. Le syndicat a contracté un emprunt pour cette charge, représentant 2 310 € de frais qui seront répartis sur les trois communautés de communes adhérentes au SMAML, à partir du budget 2017 et ajoutés à leur appel de cotisation. Enfin, le branchement de la station d'épuration représente un coût de 2 325 € à répartir comme ci-avant.

Enfin, dans le cadre de la Loi NOTRE le syndicat ne sera pas dissout, car il étend son périmètre sur trois communautés de communes. Toutefois, sa gouvernance pourrait en être modifiée du fait de l'émergence des nouveaux EPCI élargis au sens de cette même loi. Actuellement, le syndicat regroupe les communautés de communes Des Hautes Cévennes (Génolhac), de Villefort, Des Cévennes au Mont Lozère (Le Pont de Montvert). A partir du 01/01/2017, le syndicat regroupera la communauté d'agglomération du Grand Alès pour Génolhac, la communauté de communes de Villefort, Goulet Mont Lozère et Valdonnez pour Villefort, la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, de la Vallée Longue et Calbertois et de la Cévenne des Hauts Gardons et peut être Florac pour le Pont de Montvert. Au vu de cet élargissement, il faudra anticiper

une stratégie de représentativité au sein du conseil syndical pour préserver les politiques d'investissement mises en place et celles à venir.

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Conventions : Information au conseil

Le Président informe le conseil des décisions prises.

La CCCML a conventionné avec le Centre Médical Intertreprises de Santé au Travail (CMIST d'Alès, Mende, Lozère) pour assurer la médecine préventive de tous les agents de la communauté de communes. Les prestations sont conclues pour une durée d'un an renouvelable. Le montant des prestations est défini comme suit :

- Année 2016 : 355.24 € ttc
- Années suivantes : 0.47 % de la masse salariale tel que constaté sur la DADS de l'exercice écoulé
- Embauche en cours d'année : 25.00 € ht
- Visite SMR (surveillance médicale renforcée) : 5.00 € ht

La CCCML a conventionné avec le Centre de Gestion de la Lozère pour assurer une aide à la recherche d'un agent pour assurer un remplacement ou un surcroît d'activité. Cette prestation est à titre gracieux et pour la durée du recrutement.

La CCCML a conventionné avec le Centre de Gestion de la Lozère pour la mise à disposition d'un agent du 16 au 22 mai 2016, du 30 mai au 12 juin 2016, du 20 au 26 juin 2016 et du 27 juin au 03 juillet 2016.

La communauté de communes versera au centre de gestion :

- la rémunération (brut + charges) de l'agent au prorata temporis, majorée d'un coefficient de 1.3
- les congés payés à hauteur de 1/10ème de la rémunération brute
- Les frais de déplacement de Marvejols à Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- les indemnités de repas de 7.26 € brut par jour

2. Asa DFCI : Désignation de représentants

L'Asa DFCI du Canton du Pont de Montvert a procédé à la modification de ces statuts. Ainsi, la Communauté de Communes pourra être représentée par 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont désignés comme délégués siégeant auprès de cet organisme extérieur : **TAB 9**
16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mini bus : Mise en vente

La communauté de communes s'était portée acquéreur d'un mini bus pour le mettre à disposition de l'association Trait d'Union, gestionnaire du centre de loisirs Méli-Mélo, dans le cadre du transport des enfants participants aux activités et séjours. La fermeture du centre de loisirs sur le Pont de Montvert et l'arrêt de l'utilisation du mini-bus au profit de l'Association Trait d'Union ont décidé le conseil communautaire, lors de sa séance du 22/11/2013 à engager la cession du véhicule au prix de 1 500 €.

Cette cession n'ayant pas eu lieu et l'association Passadou pouvant être intéressée par cette acquisition sous réserve de connaître les détails du contrôle technique, il est proposé de réaliser les dé-

marches en ce sens.

La délégation du conseil au Président qui porte sur l'aliénation de biens lui permet de traiter et négocier directement cette affaire.

4. État d'avancement des projets en cours

- L'Espinas : Camille LECAT rappelle qu'une requête a été déposée auprès du tribunal administratif de Nîmes pour suspendre le délai de parfait achèvement des travaux. Les frais d'avocat seront à charge de la communauté de communes dans l'attente de l'issue de la procédure. Les locaux ont subi à nouveau des inondations ces derniers jours.

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier est en attente du bail administratif. Alain JAFFARD rappelle que suite à une division parcellaire intervenue en cours de vente entre la communauté de communes et la mairie du Pont de Montvert, la CCCML doit céder la parcelle D1333, d'une contenance de 1 243 m², à la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère pour un montant estimé à 9 500 € ainsi que les parcelles 1331, 1334 et 1335 constituant la voie d'accès à la déchetterie pour l'euro symbolique.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Cure du Pont de Montvert : Le président rappelle que les travaux avancent selon le calendrier prévisionnel établi. Le bail avec La poste est en cours de rédaction.

- ZAE de Masméjean : Une rencontre technique avec le maître d'œuvre a été organisée. Le permis d'aménager a été déposé auprès des services instructeurs et la consultation des entreprises est en cours. Les prix de vente des terrains pourront

être évalués avec l'appui de Michel RIOU, Jean Paul VELAY et Jean Pierre ALLIER. Les travaux devront être terminés fin septembre.

Le Président informe l'assemblée que l'ancienne colonie de Masméjean est mise à la vente. La communauté de communes et la mairie de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère sont en cours de concertation pour l'acquisition des lieux et une mise à disposition locative à un porteur de projet qui envisage d'ouvrir un lieu de vie pour adolescents de 0 à 12 ans. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil des enfants en bas âge.

- Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA informe qu'une rencontre a eu lieu entre les porteurs de projets, la mairie de Ventalon en Cévennes et les architectes. Il a été évoqué les besoins de chacun pour établir l'étude de faisabilité.

- Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le Président informe qu'un diagnostic sera sollicité auprès de Lozère énergie. Pour cela il faut connaître les conditions de participation. En effet, les communes sont adhérentes. Faut-il que la communauté de communes adhère également pour bénéficier des prestations?

- SM Pays Cévennes : Le Président rappelle que la sortie du SM Pays Cévennes n'est toujours pas actée. Un recours devant le tribunal de Nîmes est en cours d'élaboration.

- PEDT : Vanessa ALBARET présente le Projet Educatif Territorial. C'est un document communal qui vise à

exprimer les grands axes éducatifs du territoire. Toutefois, il trouve sa pertinence dans l'échelle communautaire où les orientations seront définies pour une déclinaison sur chaque commune. Une concertation sera organisée entre tous les acteurs.

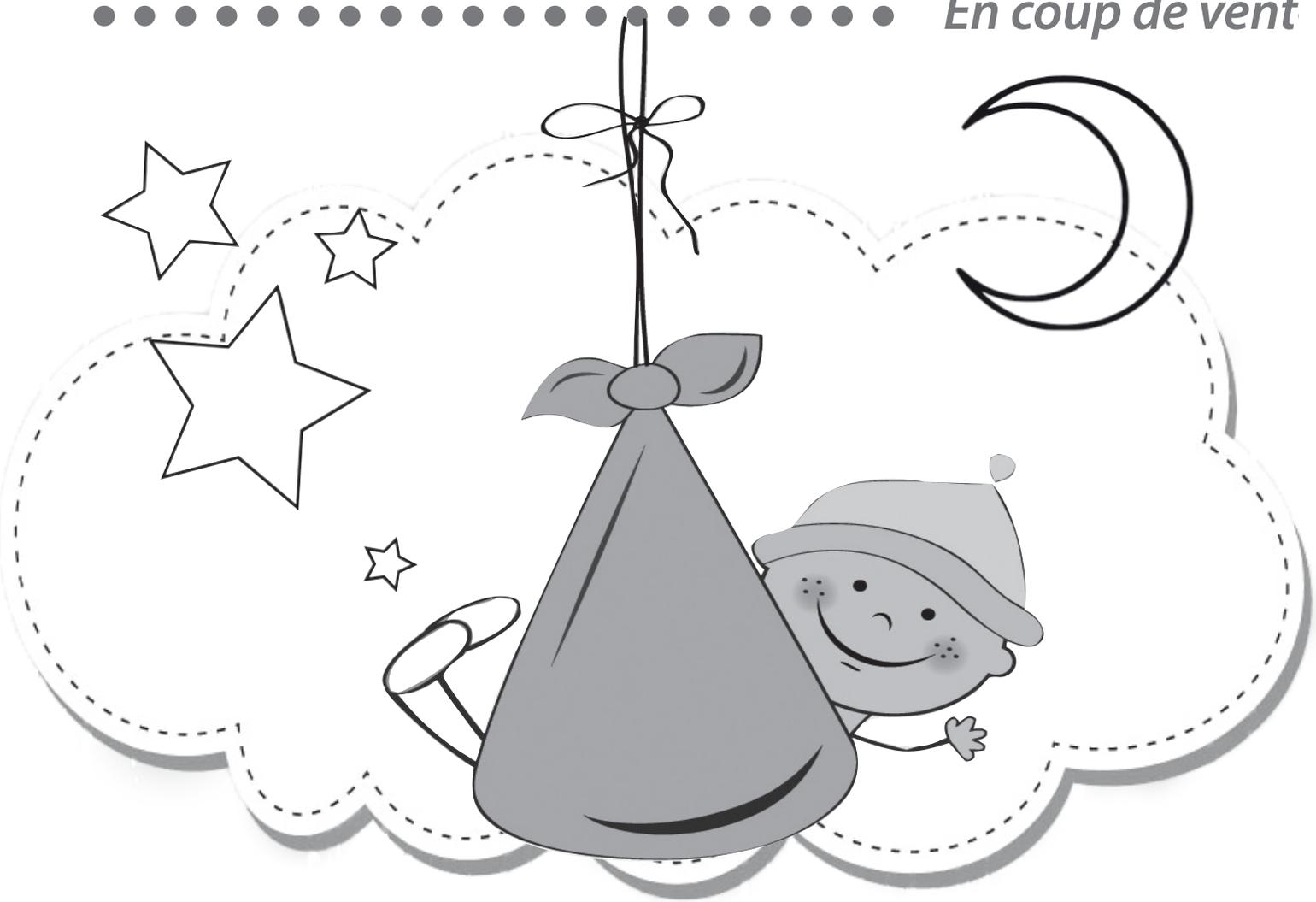
- Enfance et Jeunesse : Camille LECAT informe que l'assemblée générale de l'association Trait d'Union s'est déroulée à Florac. La séance a été riche en travaux préalables avec une dizaine de parents et représentations. Des défaillances dans les statuts ont pu être soulevées dont notamment, le manque de transparence dans les personnes autorisées à voter ou encore les collectivités qui ne sont pas définies comme membres, mais membres de droit du conseil d'administration...

Il est à noter que l'ensemble des participants est conscient des enjeux à maintenir et développer ce service pour les territoires. Un nouveau bureau est ainsi élu et une modification à court terme des statuts envisagés. Sont élus Président - Fabien DUBREUIL, Vice-présidente - Gaëlle MOLINOT, Rachelle QUEYRAC - Secrétaire, Camille LECAT - Secrétaire adjoint, Trésorière - Évelyne BOISSIER, Trésorier adjoint - Brunon DELBIQUE. Les trois grands travaux à aborder rapidement sont la mise en œuvre des préconisations du DLA, la gouvernance associative ou autre et les ressources humaines.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.

TAB 9

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean Claude DAUTRY	Alain JAFFARD
Vanessa ALBARET	Pascale FILLAU



GUILLAUME



« Bonjour à tous...

*Je m'appelle Guillaume. Je suis arrivé le 11 août 2016 à 19h04, je mesure 53 cm pour 4kg... tout rond...
Au plaisir de vous rencontrer... »*

...

Voici le mail que nous avons reçu récemment...

Vous vous rendez compte: Un tout petit bébé comme ça qui sait déjà envoyer des mails ! Quand je pense que pour ma part il m'aura fallu des jours et des jours pour comprendre comment ça marche !

Bon, faut dire qu'il a de qui tenir... Une maman super connectée, au top des nouvelles technologies et pour cause, elle fait partie de l'équipe de la cyber-base, maison des services au public, du Pont de Montvert.

Comment qui c'est ? Mais bien sûr c'est Magali...

Alors, à elle, au papa, à la sœur et aux deux autres frères, nous transmettons nos félicitations et souhaitons à Guillaume une vie riche, longue et heureuse et espérons que, comme sa maman, il s'investira plus tard, dans

« Le Vent des Bancelles »...

■
Alain Ventura

L'Entente Cantonale fête ses 40 ans et fusionne avec l'Avenir Sportif Tarn et Tarnon !

Le club de football du Pont de Montvert vient à peine de fêter ses 40 ans qu'il procède déjà à quelques changements notoires en devenant le « Football Sud Lozère », né de l'union entre les clubs de football de l'ASTT et du Pont de Montvert. Désormais, le « FSL » comptera dans ses rangs pas moins de 220 licenciés, ce qui en fera un des plus grands clubs lozériens en nombre de licenciés. Cela fait plus d'un an que les deux clubs de football travaillent sur ce rapprochement, par l'intermédiaire d'un comité de pilotage. Plusieurs membres de l'EC Le Pont ont contribué à mener la réflexion sur le rapprochement des deux entités : Frédéric Folcher, Olivier Commandré et Stéphan Maurin. Pour l'ASTT, ce sont Jérôme Bressieux, Christian Gard, Giovanni Peri et Stéphane Labeaume qui ont participé aux différentes discussions. Cette union n'est que l'aboutissement d'un travail mené depuis plus de 15 ans. Cela devenait inévitable sous peine de perdre des équipes de jeunes, véritables viviers d'un club de football. Aujourd'hui, ce sont 8 équipes (des U7 aux U17), 1 équipe féminine, 2 séniors et 1 vétéran qui constituent le



nouveau club. A sa tête, deux co-présidents avec Giovanni Péri et Frédéric Folcher, deux vice-présidents avec Olivier Commandré et Gérard Pédrini, un responsable des équipes jeunes avec Stéphan Maurin, Jérôme Bressieux en tant que Secrétaire Général assisté de trois secrétaires adjointes :

Delphine Bressieux pour les jeunes, Julie Delès pour les féminines et Amélie Maurin pour les vétérans, et un trésorier avec Stéphane Labeaume accompagné de Pascal Frazzoni comme trésorier adjoint.

Le Football Sud Lozère a pu voir le jour en s'appuyant sur une équipe soudée d'éducateurs et de bénévoles. La gestion efficace du site internet par Florent Brieu, les bons résultats des équipes séniors, le parcours exceptionnels de l'équipe U13 et le formidable esprit de camaraderie régnant entre les différents dirigeants ont eu raison de cette union. Gageons que ce mariage puisse perdurer le plus longtemps possible afin que chaque jeune du territoire assouvisse sa passion dans les meilleures conditions possibles. Petit tour d'horizon de ce club Football Sud Lozère.

Des atouts non négligeables !

L'équipe vétérans : fer de lance du territoire

Née il y a six ans, l'équipe vétérans enregistre chaque année de nouveaux licenciés. De deux joueurs en 2009 à 30 aujourd'hui, cette équipe est désormais gérée par Olivier Commandré et Vincent Pibarot. Tous les vendredis soirs, cette bande de copains parcourt les terrains gardois et lozériens et partage ensuite un repas où la convivialité et la bonne humeur prédominent. C'est grâce à cette catégorie que l'EC Le Pont a retrouvé des couleurs et a pu remettre au goût du jour la pratique du football sur le territoire. La volonté politique conjointe de Sophie Pantel, conseillère départementale et du conseil municipal du Pont de Montvert d'installer l'éclairage à Prat del Bletch a contribué à dynamiser l'association. Chaque année, ce ne sont pas moins de 28 matchs qui sont joués par cette équipe.

Une équipe U13 hors norme !

Cette année, une équipe de jeunes s'est distinguée par ses résultats et son comportement sur et en dehors des terrains. Coachés par Stéphan Maurin, Pascal Frazzoni et Cyril Clément, ces U13 ont fait parler d'eux dans tout le District Gard-Lozère. Terminant à la 4ème place de leur championnat derrière Nîmes Olympique, l'Olympique d'Alès en Cévennes et Vergèze, ils ont affolé les défenses adverses tout au long de l'année.

Les crocodiles du Nîmes Olympique s'en souviennent encore en essayant, au stade de la Croisette à Florac, une mémorable défaite 2 à 1. Cette équipe de jeunes s'est illustrée également en Coupe de France en terminant 7ème club du District-Gard Lozère, n'obtenant pas, in extrémis, sa qualification au niveau régional en s'inclinant 1 à 0 contre l'US du Trèfle. Auparavant, ils avaient éliminé de

la plus belle des façons l'Avenir Football Club Lozérien (Mende), l'AS Anduze et La Grand-Combe ; rien que ça !

Ils ont remporté brillamment les tournois de Saint Privat des Vieux et de l'AS Planèze (Saint-Flour) en gagnant la finale contre le Clermont Ferrand football Club 2 buts à 0. Ils ont participé aux tournois de Rousson (3ème) et l'AFL (5ème) sans avoir connu la défaite durant le temps réglementaire (autrement dit en s'inclinant qu'aux tirs aux buts). Lors du dernier tournoi de Mende, nos jeunes U13 ont gagné les prestigieuses équipes du Montpellier Hérault de Loulou Nicollin et le Football Club de Vichy.

Des jeunes qui s'illustrent au plus haut niveau !

Enfin, comment passer sous silence, l'excellent parcours en détection/sélection de quatre jeunes footballeurs de



cette équipe, dont le pontois Elie Maurin. Ce dernier s'est illustré lors des sélections organisées tout d'abord par la Délégation Départementale du Football Lozérien, puis le District Gard-Lozère à Rodilhan (10 joueurs sélectionnés), enfin par la Ligue Languedoc-Roussillon en allant tout simplement au bout de ces échéances. Faisant partie des 41 meilleurs « jeunes » de la Région, il a pu bénéficier d'un stage de 3 jours à Sète pour peaufiner et optimiser sa technique, son physique et sa tactique. Mathias et Corentin Frazzoni ainsi qu'Elie ont également été sélectionnés dans l'équipe départementale lozérienne et ont participé aux sélections « pôle espoir » de Castelmaurou (Haute Garonne). La gardienne Jade Boulet a, elle aussi, réalisé une saison fantastique, ponctuée par un stage régional, également à Sète.

La relève assurée : des équipes de jeunes au fort potentiel

En U11, sous la houlette de Maurice Bréguou et Franck Pieri, les joueurs pontois Paul Maurin, Noa Arbod, Yann Pantel, Léléo Marty, Adrien Arboussset et Gabriel Plagnes ont réalisé une excellente saison qui ne demande qu'à être confirmée la saison prochaine. En U9, Mathis Marty a accompli beaucoup de progrès et devrait les poursuivre cette année.

Une équipe féminine sérieuse et efficace

Chez les féminines, les joueuses de Nicolas Folcher et de Fabien Grassin ont constamment progressé. Principalement dû à leur sérieux, ces féminines qui se sont entraînées tout au long de l'année vont passer à l'étape supérieure en s'engageant dès cette saison en championnat District Gard-Lozère pour le plus grand plaisir de Frédéric Folcher, président très attentif à cette catégorie.

Un site internet de qualité et primé!

S'il y a bien une personne qui mérite d'être saluée, c'est bien Florent Brieu. En effet, c'est « l'Homme Fort » du club en matière de communication. Grâce à son travail efficace, il a su mettre en valeur l'ensemble des parcours footballistiques de chaque équipe des deux clubs, dans le cadre de leur entente. En cette fin de saison, l'Entente ASTT/EC Le Pont a clôturé sa saison à la deuxième place des sites les plus fréquentés du District et a même obtenu un prix pour la qualité de sa présentation.

Des dirigeants qui connaissent bien le club!

Frédéric Folcher et Giovanni Péri, les deux co-présidents, peuvent s'appuyer

sur une équipe soudée, une bande de copains de surcroît éducateurs. L'ambiance est propice à un travail de qualité. Chacun dispose de responsabilités qu'il met au service des jeunes qui souhaitent faire l'apprentissage du football pour le plaisir ou la compétition. Ils animent le Comité Directeur, rouage essentiel des prises de décisions. Chaque premier lundi du mois, une réunion est calée pour évoquer la vie du club, débattre des choix à faire en matière de formation de jeunes, seniors ou vétérans. Les éducateurs ou les personnes « historiques » du club peuvent apporter leur point de vue, leurs idées et bien sûr leurs critiques. « Les sages » Gérard Pédrini, Robert Quiot, Patrick Labeaume et bien d'autres sont précieux pour leurs conseils.

Des infrastructures mutualisées qui ne demandent qu'à évoluer

Les rencontres sportives se dérouleront sur les trois stades qui se situent au Pont de Montvert, Ispagnac et Florac. Un projet en collaboration avec le département de la Lozère est à l'étude pour doter Florac d'un terrain synthétique et permettre ainsi que toutes les compétitions puissent avoir lieu; été comme hiver. D'autre part, le Football Sud Lozère peut compter sur le soutien sans faille des élus du territoire et particulièrement de la présidente du Conseil Départemental Sophie Pantel et de la municipalité Pont

de Montvert Sud Mont Lozère. Au début de l'automne sera inaugurée, au Foyer Logement du Pont de Montvert, une cuisine totalement équipée que les bénévoles de l'association ont installé dernièrement grâce aux précieuses subventions débloquées par notre conseillère départementale. Elle pourra servir aux autres associations qui en auront besoin. C'est également cela un tissu associatif riche ! Les deux communautés de communes de « Florac Sud Lozère » et « des Cévennes au Mont-Lozère » ont, elles aussi, participé financièrement, à travers leurs Contrats Educatifs Locaux respectifs. Grâce à ces deux collectivités territoriales, une soixantaine de jeunes ont pu visiter le musée de football de l'AS Saint-Etienne et assister à un match de ligue 1 contre Bastia en début d'année. Le club a également proposé à ses licenciés de participer sur 2 jours à un tournoi de football dans le Cantal avec visite de musées et de lieux historiques. Toutes ces actions contribuent pour cette jeunesse à permettre une véritable ouverture sur le monde et à renforcer « le vivre ensemble », élément essentiel de nos jours quand on voit tout ce qui se passe autour de nous !

Des équipes portées vers l'extérieur

A partir des U13, les objectifs diffèrent. Les exigences sont plus importantes. C'est d'ailleurs à partir de cette catégorie que les équipes du FSL se déplacent dans le Gard. Les entraînements, à raison de deux fois par semaine, généralement les mardis et jeudis, contribuent à faire évoluer la pratique des jeunes. C'est Stéphane Maurin qui coordonne toutes ces équipes et qui fait le lien avec les autres clubs. Il est soutenu par Jérôme Bressieux au niveau départemental et qui s'occupe

par ailleurs du secrétariat général. L'ambiance « bonne enfant » qui y règne permet d'asseoir des bases déjà solides.

Un « contrat avenir » recruté au service de la jeunesse et des infrastructures

Le Football Sud Lozère a recruté Robin Migliore, âgé de 19 ans et gardien de l'équipe première en séniors. Ces principales missions sont d'accompagner les jeunes et leurs éducateurs pendant les entraînements, d'assurer des interventions bénévoles au sein des écoles publiques de Florac et du Pont de Montvert, d'assumer les transports des jeunes footballeurs pontois sur le stade de Florac et d'entretenir les infrastructures du club comme les 3 stades (tonte et arrosage), nettoyage des vestiaires, gestion du matériel, etc... Cet emploi est placé sous l'autorité d'Olivier Commandré et de Maurice Brégou.

De nouvelles couleurs et de nouveaux partenariats

Le Football Sud Lozère a tout de suite souhaité marquer son identité. En effet, les maillots rouges et blancs de l'ASTT et les couleurs vertes et blanches des Pontois ont laissé place aux nouvelles couleurs : le noir et le blanc. C'est la marque JAKO qui équipera la totalité des licenciés en partenariat avec Sport 2000 Mende, fidèle et précieux collaborateur. Le logo choisi se veut neutre mais comporte du rouge et vert rappelant ainsi les anciennes couleurs des deux entités. Afin de créer une structure identitaire, tous les artisans et commerçants des territoires de Florac, d'Ispagnac et du Pont de Montvert seront associés au club, scellant ainsi un véritable partenariat avec notre association.

Stephan Maurin

Quelques infos importantes pour la nouvelle saison 2016/2017 !

Les entraînements des U6/U7, U8/U9 auront lieu les mercredis après-midi à Ispagnac. Un transport sera assuré de Florac ainsi que du Pont de Montvert jusqu'à ce stade par l'intermédiaire de Robin Migliore. Ils seront placés sous la responsabilité de Kiki Argélie, Jérôme Bressieux et Cyril Clément. Les U10/U11 et U14/U15 s'entraîneront à Florac les mardis et jeudis à partir de 17h15. Un transport du Pont de Montvert jusqu'à Florac sera assuré par Franck Pieri et Robin Migliore. Maurice Brégou et Franck Pieri d'une part et Stéphane Maurin, Pascal Frazzoni et Nouredine Fredj d'autre part auront en charge ces catégories. Les U12/U13 s'entraîneront les mardis et jeudis à partir de 18h15 à 19h30 sur Florac. Ce sont Abdelmalek Fredj, Robin Migliore, Christophe Marty et Julie Delès qui en assureront la gestion.



Equipe U 13

46



Séjour Saint-Flour

Le vent des bancels n° 111



Tournoi AS Planèze

Salut l'ami Francis...

*La voix de la vallée Longue s'est éteinte,
Francis nous a quittés...*



La voix de la vallée Longue s'est éteinte, Francis nous a quittés...

Francis Villemaux un nom qui sonnait comme un clairon dans toute la vallée longue une légende qui s'est créée en peu de temps. Ce solide gaillard ardennais est venu s'installer à Soulatges, commune de St Privat de Vallongue, après sa retraite de cheminot. Et immédiatement son sens des relations humaines, sa voix de stentor, son goût pour le travail en équipe, son dévouement, son érudition, sa voix forte et claire, tout cela en fit rapidement un personnage incontournable.

Il s'investit dans de nombreux domaines : le Conseil municipal de St Privat de Vallongue, le parti communiste, l'ANACR, le TAC - ce petit train qu'il chérissait - et d'une façon générale partout où il fallait donner un coup de main.

Pour nous au Céfédé il était notre boutentrain, notre remue-méninge ayant toujours une idée novatrice à soumettre, c'était l'animateur des journées de travail où son savoir et son éloquence faisait merveille. Il était aussi un animateur de réunion au cours desquelles il fallait souvent calmer sa fougue.

Il était aussi un remarquable ambassadeur pour notre association comme pour tout ceux qu'il aimait.

Pour ces proches et amis Francis était un avocat irremplaçable et passionné. Durement marqué par la vie, il n'en faisait rien paraître et essayait au contraire de toujours distribuer de la convivialité, de l'amitié, du travail et de la bonne humeur autour de lui.

Il était l'ami fidèle de tous,

Mais avant toute chose Francis était un très grand humaniste un homme bon.

Sa disparition est une perte considérable pour toute la vallée Longue.

■
Guy Benoit Président de l'association
du Céfédé à la Ligne Verte

Cette fête d'école, nous aurions pu ne pas croire en sa réussite !

C'était sans compter sur la bonne humeur et la volonté de chacun de faire de ce moment, gâté par la météo, un temps joyeux et festif pour les enfants. Un repas convivial façon auberge espagnole boosta l'énergie des uns et des autres pour l'installation de la kermesse.

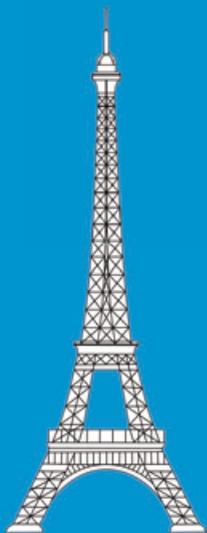
Des jeux qui ont séduit petits et grands, avec une quinzaine de stand. Des bonbons à pêcher, des jeux d'équilibre, de précision, des devinettes sensorielles, des mots doux à partager. Tout un cocktail de stand permettant aux enfants de découvrir à chaque fois une lettre pour compléter l'énigme de la phrase mystérieuse : « Youpi on va à Paris! »

Les enfants sont repartis ravis! « C'était l'une des meilleurs fêtes » nous dit Marion 14 ans. Côté adulte, une pluie ponctua l'amicale de la pétanque tandis que les enfants faisaient pleuvoir des bonbons en tirant sur les fils à piñata.

Une après midi en toute simplicité, chaleureuse et honorée entre autre par la présence des familles de Saint Privat et de Vialas, initiée par nos présidentes Anne Christine et Emilie, et soutenue par les parents d'élèves. Merci à tous!



Caroline Bodel



Vous pourrez retrouver un article complet du voyage à Paris dans le prochain numéro du Vent des Bancelles (N°112).

Voyage scolaire à Paris

Cette année, les écoles de Saint Frézal de Ventalon et Saint Privat de Vallongue avaient décidé de réaliser en commun un voyage à la capitale. Ainsi, malgré les aléas climatiques et sociaux, nos écoliers se sont rendus à Paris du 13 au 17 juin. Ils ont ainsi pu y découvrir le Musée de Cluny et la célèbre « dame à la Licorne », s'extasier au Musée du Louvre, expérimenter à la Cité des Sciences de la Villette, apprendre à classer les animaux à la Ménagerie du Jardin des plantes, observer le tout Paris du haut du 2ème étage de la Tour Eiffel, participer, quelque peu intimidés, à la cérémonie du ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu au pied de l'Arc de Triomphe, et bien des merveilles encore ... Et cerise sur le gâteau, ils ont eu l'honneur de visiter l'Assemblée Nationale, et la chance d'y croiser la ministre de l'Education nationale en personne, Madame Najat Vallaud-Belkacem, qui n'a pas manqué de les saluer, piquée de curiosité par une classe si atypique en milieu urbain. Après quelques mots échangés avec les enfants, et une poignée de mains avec leurs professeurs des écoles qu'elle a félicité pour cette belle initiative républicaine, elle s'est prêtée volontiers à la photo souvenir de cette rencontre fortuite.

Et voilà ainsi récompensés les efforts des associations de parents d'élèves des deux écoles pour récolter les fonds nécessaire au financement de ce voyage, mais aussi l'aide apportée par M. Le député Pierre Morel à L'Huissier, le Sénateur Alain Bertrand, le conseil départemental de La Lozère, M. Aigouin, conseiller départemental, l'Office National des Anciens Combattants et bien sûr les communes de Saint Privat de Vallongue et Ventalon en Cévennes. Gage que le souvenir de ce voyage restera pour longtemps gravé dans la tête de nos écoliers et vaut bien de nombreuses leçons d'histoire, de géographie et d'éducation citoyenne ...



Christian Rameau